

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2025

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	24
Informations spécifiques	25
Informations réglementaires	26
Certification du Commissaire aux comptes	35
Comptes annuels	40
Bilan Actif	41
Bilan Passif	42
Compte de résultat	43
Annexes aux comptes annuels	45
Informations générales	46
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	55
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	59
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	64
Inventaire des actifs et passifs	74
Annexe(s)	84
Caractéristiques de l'OPC	85
Information SFDR	103

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Compte rendu d'activité

Secteur : Banques

L'inclusion financière^[1] offre des opportunités et des risques aux banques et constitue donc une composante ESG fondamentale pour les institutions financières. L'inclusion financière est étroitement liée à la santé financière, qui cherche à comprendre comment le fait d'être « inclus » (ou non) affecte la sécurité financière, la liberté et la résilience des clients des institutions financières^[2]. Nous avons donc tendance à évaluer simultanément les stratégies d'inclusion financière et de santé financière d'un établissement financier. L'inclusion/santé financière englobe divers produits et services, allant de l'épargne, du crédit, des services de paiement, des investissements à l'assurance. La plupart des ménages à faible revenu et des petites et moyennes entreprises^[3], en particulier dans les pays en développement, ne participent pas pleinement au système financier, ce qui rend difficiles la réalisation de transactions, l'épargne, l'investissement et l'assurance des risques. Au cœur de l'inclusion financière se trouve la finance numérique, qui est un facteur clé d'inclusion financière, en particulier dans les pays en développement.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (santé financière)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une alliance de 14 fédérations du Crédit Mutuel, avec environ 4 500 agences à travers la France. La banque joue un rôle essentiel dans l'inclusion financière par l'intermédiaire de ses agences, mais a également fait preuve de bonnes pratiques en s'engageant à une politique d'engagement en faveur des clientèles fragile ou vulnérables qui la guide sur la façon de traiter avec les clients vulnérables et financièrement fragiles. La charte est publique, un exemple de bonne pratique pour les banques. Aider les clients en difficulté financière à préserver leur santé financière réduit probablement les risques réglementaires, de réputation et de crédit d'une banque.

La charte s'inscrit dans le cadre de la réglementation, qui impose aux banques de fournir des services de base, et offre aux clients vulnérables des services « Facil'Accès/Service Accueil ». Le Crédit Mutuel promeut la mise à disposition de ces services via son site internet et dans ses brochures tarifaires. La banque a investi dans des systèmes de détection des clients potentiellement fragiles financièrement, et elle définit les clients vulnérables et financièrement fragiles comme des clients :

- ceux inscrits pendant trois mois consécutifs au fichier central des chèques de la Banque de France pour une déclaration de chèque impayé ou de retrait de carte bancaire ;
- surendettés à partir de la date de recevabilité de leur dossier de surendettement et pendant toute la durée du plan ;
- inscrit au FICP^[4] en raison d'un prêt impayé et/ou d'un découvert non régularisé ;
- dont la situation s'est détériorée au point qu'il existe un risque de défaut de paiement majeur ;
- dont le compte enregistre pendant trois mois consécutifs plus de 120€ de commissions d'intervention, ou qui cumulent 5 frais d'incidents sur un mois et dont les revenus sont inférieurs, pour une personne seule, à 2,65 fois le RSA^[5].

La charte du Crédit Mutuel garantit que les clients financièrement fragiles reçoivent l'aide nécessaire. Les clients ont accès à un service bancaire en ligne qui donne accès à la gestion budgétaire et à un système complet de gestion des transactions. La banque accorde également une facilité de découvert de 225€ sur demande afin qu'un client touché puisse avoir accès à des flux de trésorerie pour atténuer les difficultés. Le Crédit Mutuel offre aux clients disposant d'une complémentaire santé chez Assurances du Crédit Mutuel la possibilité de bénéficier d'un acompte sur les frais de santé. De plus, la banque a supprimé les frais pour les clients ayant des offres « Facil Access/Service Accueil ». Certains clients financièrement fragiles ont des frais plafonnés à 25€ par mois.

La banque offre des formations et des plans de gestion de dette aux clients très endettés. La banque compte environ 50 employés dans toutes les régions qui aident les clients à gérer leurs dettes de manière durable. Le Crédit Mutuel a également développé des partenariats avec des associations telles que l'ADIE, Initiative France et France Active afin de favoriser l'octroi de microcrédits, avec un accent particulier sur les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et les bénéficiaires de prestations sociales.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

[1] Etat dans lequel tous les adultes en âge de travailler ont un accès effectif au crédit, à l'épargne, aux paiements et à l'assurance auprès de prestataires de services formels, selon Global Partnership for Financial Inclusion

[2] UN Capital Development Fund : Financial Health

[3] Le déficit de financement des PME est estimé à 5 000 milliards de dollars (Formal SMSEs Finance Gap 2021)

[4] Fichier National des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers

[5] Le montant du RSA (revenu de solidarité active) était de 607,75 € par personne ; 911,62 € par couple à partir du 1er avril 2023

Secteur : Hôtellerie

Le secteur de l'hôtellerie est fortement exposé aux risques liés à l'océan, notamment en raison de la proximité de nombreux complexes hôteliers avec les côtes, ce type de tourisme côtier et marin représentant 50 % du tourisme mondial. Un environnement marin sain et stable constitue une valeur ajoutée essentielle pour le tourisme hôtelier, mais il est de plus en plus affecté par des risques tels que la pollution, la dégradation des côtes et l'augmentation des risques physiques qui peuvent endommager les hauts lieux du tourisme côtier. Ces risques résultent en grande partie des activités touristiques et de la gestion des déchets, en particulier la pollution marine et celle liée aux plastiques et emballages. Ces formes de pollution ont un impact négatif majeur sur la biodiversité marine.

La protection des océans occupe une place de plus en plus importante dans le secteur, avec les hôtels commençant à mieux gérer les risques liés aux océans et même à envisager des opportunités commerciales liées à la protection des océans (par exemple en faisant participer les visiteurs à des initiatives de conservation marine afin d'augmenter l'engagement des clients). Il reste crucial d'accompagner les chaînes hôtelières dans l'amélioration de leur gestion environnementale, notamment en limitant leur impact sur la biodiversité marine. Ce sujet gagne en importance depuis plusieurs années, mais la structure décentralisée de nombreux hôtels complique la mise en place d'une gestion cohérente et efficace des risques à travers l'ensemble des établissements.

Il est essentiel pour les hôtels de renforcer leur stratégie et leur surveillance des activités ayant un impact sur l'océan telle que la pollution. Pour cela, les entreprises du secteur doivent mesurer les principaux flux de déchets et se fixer des objectifs et implémenter des stratégies de réduction dans la mesure du possible.

II – Accor

Accor est un groupe hôtelier français qui gère et franchise des hôtels, des stations touristiques et des résidences de vacances. Le groupe possède un portefeuille de plus de 40 marques, couvrant l'ensemble du marché, du luxe à l'économique.

Le groupe Accor s'est engagé en faveur de la protection des océans avec l'adoption de l'Ocean Framework développé par la Fondation de la Mer pour aider les entreprises et les investisseurs à mesurer l'impact de leurs activités sur la vie marine. Grâce à cette collaboration avec la fondation, le groupe a pu cartographier de façon plus précise l'impact de ses activités sur l'océan. Accor s'est également fixé des objectifs ambitieux en matière de développement durable visant à préserver la biodiversité au sens large.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Dans le cadre de cette stratégie dédiée à la protection des océans, Accor a mis en place certaines initiatives pour préserver la biodiversité aux abords des côtes où sont implantés ses hôtels comme des activités de plantation de coraux ou des initiatives qui favorisent le développement de la vie marine. Toutefois, ces actions restent partielles et localisées. Comme ses concurrents, Accor tente d'allier tourisme et conservation marine, mais son engagement reste limité et n'est pas généralisé à l'ensemble de ses établissements. En matière de plastique à usage unique, Accor s'est fixé l'objectif d'éliminer ces produits dans 80 % de ses hôtels d'ici 2023. Le groupe a presque atteint cet objectif, avec un taux de 79 %. Comme ses pairs, les actions du groupe en matière de déchets restent focalisées sur la réduction du gaspillage alimentaire. En effet, celui-ci constitue un des piliers majeurs de la stratégie de durabilité de l'entreprise. L'entreprise vise notamment à dépasser son objectif de réduction de 50 % des déchets alimentaires d'ici à 2030.

II – IHG Hotels & Resorts

Basé au Royaume-Uni, IHG Hotels & Resorts est un groupe hôtelier international possédant un vaste portefeuille de marques.

La stratégie globale de l'entreprise en matière de nature reste limitée et l'impact sur les océans n'est pas encore explicitement pris en compte, mais l'entreprise fait preuve d'initiatives fortes pour lutter contre l'impact de certains flux de déchets susceptibles d'avoir une incidence sur les océans, tels que le plastique et les déchets alimentaires.

IHG a mis en place des objectifs environnementaux pour 2030. Le groupe s'engage à éliminer les articles à usage unique ou les remplacer par des alternatives réutilisables ou recyclables ainsi que minimiser le gaspillage alimentaire grâce à une approche en trois étapes : prévenir, donner, réorienter. De plus, IHG a mis en place plusieurs initiatives pour limiter la pollution plastique, notamment le remplacement des miniatures de produits de bain par des formats grand format, contribuant ainsi à réduire la présence de plastique dans les océans.

Comme ses concurrents, IHG concentre principalement ses efforts sur la gestion des déchets alimentaires, mais ne prend pas encore suffisamment en compte les risques et les impacts de ses activités sur les océans. Un meilleur reporting et une prise en compte plus approfondie des enjeux marins seraient essentiels pour aligner l'entreprise avec les attentes en matière de durabilité et de protection des océans.

Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. Les entreprises immobilières sont aussi confrontées à d'énormes défis en raison de leur exposition aux risques climatiques, d'une réglementation croissante et d'une urbanisation rapide dans le monde entier (70 % de la population mondiale devrait vivre dans des villes d'ici 2050 selon l'ONU et la superficie totale construite devrait doubler avant 2060).

Le secteur a un rôle clé à jouer dans la décarbonation mondiale, car le secteur des bâtiments et de la construction est responsable au niveau mondial de 35 % de la consommation d'énergie, de 37 % des émissions de carbone, de 50 % de l'extraction de matériaux, de 33 % de la consommation d'eau et de 35 % des déchets générés et devrait voir son empreinte totale doubler d'ici 2060 selon le WGBC (World Green Building Council).

Pour s'aligner sur le scénario de zéro émission nette, les émissions de carbone provenant des opérations des bâtiments doivent être réduites de plus de moitié d'ici 2030. Cette décennie est cruciale pour mettre en œuvre les mesures nécessaires, en particulier pour que tous les nouveaux bâtiments et 20 % du parc immobilier existant soient prêts à être zéro carbone dès 2030 (statistiques de l'AIE).

La consommation d'énergie des bâtiments et les émissions de gaz à effet de serre résultent de leurs opérations mais aussi de leur construction ou de leur rénovation (carbone incorporé). Le rôle des propriétaires fonciers dans la construction et la rénovation de leurs actifs immobiliers est donc crucial. Leurs choix, qu'il s'agisse de matériaux de construction ou de techniques de construction, auront une influence significative sur l'empreinte carbone de leurs actifs. Cela nécessite une transformation radicale de la manière dont les bâtiments sont conçus, construits, occupés et déconstruits. De la conception jusqu'à la fin de vie, de nouveaux modèles commerciaux doivent être développés, qui promeuvent la circularité, la réutilisation des bâtiments et des matériaux, la pensée sur l'ensemble du cycle de vie, des opérations à haute performance, et finalement un

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

passage aux énergies renouvelables. Les autorités publiques ont également un rôle clé à jouer dans la décarbonisation des réseaux de chaleur et d'électricité ainsi que dans l'établissement de réglementations pour augmenter les normes des bâtiments et accélérer le rythme de la décarbonation. Enfin, les occupants doivent également contribuer à l'effort en changeant leur comportement (réduire la consommation d'eau et d'électricité).

Klépierre

Klépierre, leader européen des centres commerciaux, vise la neutralité carbone d'ici 2030 grâce à sa stratégie RSE Act4Good. Cette ambition repose sur quatre piliers : la réduction de la consommation énergétique, l'approvisionnement en énergie renouvelable, la production d'énergie verte sur site et la compensation des émissions résiduelles. Un aspect clé de cette démarche est la réduction des émissions de carbone générées par l'utilisation des bâtiments avec un objectif de les diminuer de 80 % par rapport à 2017 (scope 1&2). Pour atteindre ces objectifs, Klépierre met en place des solutions innovantes telles que l'utilisation de panneaux photovoltaïques, de technologies de pointe pour optimiser les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) et de systèmes géothermiques dans ses centres commerciaux. En 2024, le groupe a produit plus de 3 800 MWh d'énergie renouvelable grâce à ces installations, augmentant son indépendance énergétique tout en réduisant les émissions intégrées dans ses opérations.

Cependant, le scope 3 reste un défi majeur, avec une réduction ciblée de 41 % des émissions d'ici 2030. Klépierre collabore avec des partenaires comme Cycle Up pour valoriser l'économie circulaire et limiter le recours à des matériaux neufs, réduisant ainsi l'empreinte carbone des projets immobiliers. Pour autant, la société ne s'est pas fixé d'objectif sur l'intensité carbone de ses développements ou rénovations (qui sont moins importants désormais). En revanche, Klépierre s'engage à équiper ses parkings de bornes de recharge électrique pour encourager la mobilité douce et réduire les émissions liées au transport des visiteurs qui représentent une grosse part des émissions du scope 3. Klépierre reconnaît en effet l'importance de la collaboration avec ses parties prenantes pour atteindre ses objectifs de durabilité.

Covivio

Covivio est une foncière européenne de référence, présente dans l'hôtellerie, les bureaux et les bâtiments résidentiels. Sa stratégie ESG est centrée sur la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration de la durabilité de ses actifs immobiliers. L'entreprise vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 2010 et 2030, en couvrant les scopes 1, 2 et 3. Pour les scopes 1 et 2 (-63%), Covivio s'aligne sur une trajectoire carbone de 1,5°C, tandis que pour le scope 3 (-37.5%), elle vise une trajectoire "well-below" (entre 1,5°C et 2°C). Le scope 3 inclut notamment les émissions liées à la construction et la rénovation des actifs, ainsi que l'exploitation des parties privatives des immeubles multilocataires, monolocataires, résidentiels et hôtels. Pour réduire ces émissions indirectes, Covivio met en œuvre des mesures concrètes, telles que l'objectif de détenir 100 % d'actifs certifiés environnementaux d'ici 2025, doubler la capacité de production solaire entre 2023 et 2030, et réduire la consommation énergétique et la production de déchets dans les bureaux.

Covivio intègre des objectifs chiffrés sur l'empreinte carbone incorporée (embodied carbon) dans sa stratégie bas-carbone. Cette démarche inclut l'ensemble du cycle de vie des actifs, notamment la construction, la rénovation et les matériaux utilisés. Covivio privilégie la restructuration des bâtiments existants pour limiter l'artificialisation des sols, favorise l'économie circulaire et utilise des matériaux durables afin de réduire les émissions liées à la construction. Ainsi, la rénovation de Silex (bureaux à Lyon) a émis 17 550 tCO₂e en moins au total par rapport à un scénario où l'ancien bâtiment aurait été démolé puis un bâtiment de bureaux aux caractéristiques comparables aurait été reconstruit à neuf. Dans le projet Noème à Bordeaux (quartier urbain de 45 000 m² comprenant 700 logements, 3 500 m² de services et 33 000 m² d'espaces verts), Covivio teste la brique de terre compressée, fabriquée à partir d'argile tamisée, matériau 100% naturel et disponible en quantité. La terre crue présente un excellent bilan énergétique car elle est extraite localement et ses coûts d'exploitation et les trajets de livraison sont réduits au strict minimum.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Grande distribution alimentaire

Le secteur de la grande distribution est caractérisé par des marges faibles et de nombreux enjeux ESG dont notamment des enjeux Ressources Humaines avec des taux de turnover importants (> 30%) et de rétention des talents, des enjeux de santé et sécurité avec une pénibilité des métiers importante et des enjeux environnementaux liés principalement à la décarbonation de l'agriculture de la protection de la biodiversité (déforestation, régénération des sols, etc). Certaines entreprises, comme Casino, connaissent également des difficultés en termes de gouvernance. Le secteur, aussi bien en France qu'aux USA, doit faire face à une concentration et à une compétitivité sur les prix toujours plus fortes. Les enseignes à bas prix sont celles qui, aujourd'hui, s'en sortent financièrement le mieux, surtout après une période d'inflation qui a grevé le porte-monnaie des consommateurs.

Ahold Delhaize est un groupe encore récent puisqu'il est né en 2016 de la fusion du néerlandais Ahold et du belge Delhaize. Fortement implanté en Europe, il a la particularité de tirer une partie de son chiffre d'affaires de son implantation aux USA (2 051 magasins aux USA vs 5 608 en Europe^[1]). L'entreprise a défini une stratégie ESG et a notamment rapidement adopté des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration : chiffre d'affaires provenant de produits bons pour la santé et gaspillage alimentaire dans la rémunération à court terme et réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération à long terme. Nous saluons la mise en place d'indicateurs ESG dans la rémunération et nous saluons également l'augmentation du poids de ces indicateurs qui sont passés de 15 à 25% en 2023, indiquant l'importance croissante des sujets ESG dans la stratégie globale de l'entreprise.

L'entreprise a défini une stratégie climat et a l'objectif d'être neutre en carbone d'ici 2040 pour ses propres opérations et d'ici 2050 pour l'ensemble de sa chaîne de production. L'entreprise est également certifiée par SBTi pour ses scopes 1 et 2 et en cours de certification pour le scope 3, ce qui est une étape importante et difficile. L'entreprise est volontariste également sur son scope 3 avec une volonté affichée que les fournisseurs représentant 70% de l'empreinte carbone soient certifiés SBTi d'ici à 2025.

L'entreprise continue d'affiner sa stratégie ESG avec notamment le développement de deux sujets dont l'importance ne cesse de croître : la biodiversité et le respect des droits humains dans la chaîne de valeur. L'entreprise a fait des progrès importants sur ces deux sujets au cours des derniers 18 mois. L'entreprise ne fait pas l'objet de controverse majeure, ce qui est suffisamment rare dans le secteur pour être noté

Carrefour est l'une des entreprises les plus engagées en termes ESG. L'entreprise fait face à plusieurs défis qui sont pris à bras le corps par celle-ci, notamment sur les sujets environnementaux avec un plan de transition, un travail sur la réduction du plastique en magasin et un développement sur l'agriculture régénérative. L'entreprise a d'ailleurs annoncé lors de son nouveau plan stratégique « Carrefour 2026 » un soutien renforcé à l'agriculture durable avec 8 Milliards € de chiffres d'affaires en 2026 via des produits certifiés durables et une obligation pour les 100 premiers fournisseurs du Groupe d'adopter une trajectoire 1,5°C d'ici 2026, faute de quoi ils seraient déréférencés.

L'entreprise est elle-même en cours de validation de ses objectifs climatiques par le SBTi et travaille également avec l'ADEME et son programme ACT pour accompagner ses fournisseurs dans leur trajectoire de décarbonation (en complément du SBTi).

L'entreprise a également pris de nouveaux engagements sur le plastique : supprimer 15 000 tonnes de plastique vierge dans les emballages de ses produits à marques propres d'ici 2030, lancer une déplastification forte sur 10 rayons spécifiques, demander à ses plus gros fournisseurs de se doter d'objectifs de réduction de l'empreinte plastique alignés avec les principes du Global Plastic Commitment de la Fondation Ellen MacArthur et développe des solutions de réemploi. Nous saluons ces engagements qui vont dans le bon sens, même si nous aimerions que l'entreprise publie (enfin) ses données plastiques, ce qui n'est toujours pas le cas.

L'entreprise continue cependant à être sous le feu des critiques sur plusieurs sujets : déforestation, surpêche, système de franchises étouffant, etc.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Dollar Tree est une entreprise américaine de grande distribution à bas prix. Elle commercialise des produits de consommation, des vêtements, des articles électroniques et des produits saisonniers. Le groupe compte près de 16 000 magasins aux Etats-Unis.

Cette entreprise est en cours de structuration de sa stratégie ESG. Comme près de 50% des entreprises américaines pour lesquelles Amundi vote, Dollar Tree n'a pas encore fait le choix d'intégrer des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration, considérant que cela est encore trop tôt pour eux. Nous avons invité l'entreprise lors de nos derniers entretiens d'engagement à en définir mais notre engagement n'est pas couronné de succès pour le moment. L'entreprise ne publie pas non plus le taux de turnover de ses effectifs, là aussi comme un certain nombre d'entreprises américaines. L'absence de cette information sera pénalisante pour les entreprises américaines versus les entreprises européennes qui ont l'obligation de publier cet indicateur suite à la Corporate Sustainability Reporting Directive.

L'entreprise est en cours de définition de ses indicateurs climat.

L'entreprise doit également faire face à d'autres sujets importants : santé-sécurité, conditions de travail et rémunérations et respect des droits humains dans sa chaîne de valeur. Sur le premier sujet qu'est la santé-sécurité, les indicateurs sont relativement bas et des accidents sont à noter, surtout dus à des non-respect des consignes de sécurité (chutes, portes incendie bloquées par des marchandises, etc). L'entreprise est en train de faire un gros travail de structuration afin d'identifier les raisons et de mettre en place les actions correctives, notamment avec la nomination d'un VP Environment & H&S, la mise en place de réunions de travail et de suivi entre les différents acteurs sur ce sujet au sein de l'entreprise (H&S Directors, COO, Supply Chain, HR, CSR, Env, Logistics). Nous apprécions le fait que l'entreprise est consciente des difficultés liées à ce sujet et qu'elle ait décidé d'agir, contrairement à un autre acteur, Dollar General, qui est encore dans le déni. En 2023, l'entreprise avait signé un accord avec OSHA (département du Travail aux USA) permettant d'identifier les causes des violations du droit du travail, la mise en place d'un plan de remédiation et des changements opérationnels pour y répondre dont notamment la mise en place d'une hotline téléphonique. L'entreprise acceptait aussi de payer 1,35M\$ pour clore les poursuites.

Walmart, plus grande entreprise de la grande distribution avec plus de 2 millions de salariés dans le monde et 11 000 magasins, a beaucoup fait parler d'elle en revenant sur sa politique DEI suite à la nomination de Trump et à ses discours anti-DEI. L'entreprise a ainsi décidé de mettre fin à son programme sur l'égalité raciale pour ses employés (Center for Racial Equity), de réévaluer la pertinence de ses programmes pour augmenter la diversité de ses fournisseurs, de revoir ses dons à des événements célébrant la diversité. L'entreprise a également supprimé sa page web DEI et développé un nouveau vocabulaire centré autour de l'appartenance intitulé « Sense of Belonging ». Ce revirement très rapide a suscité de vives réactions au sein des investisseurs avec 30 d'entre eux représentant près de 266 milliards de dollars d'AUM et la rédaction d'une lettre au PDG de Walmart relevant l'absence d'une justification claire quant aux risques légaux et financiers invoqués.

Deux résolutions d'actionnaires sont à l'ordre du jour de l'AG de Walmart sur la DEI. Au vu des précédentes résolutions votées lors d'AG d'entreprises américaines sur la DEI, nous pensons que ces résolutions en faveur de la DEI seront fortement soutenues, désavouant les politiques anti DEI tenues par l'entreprise. Nous attendons donc de l'entreprise que celle-ci réinscrive ses politiques de DEI afin d'assurer un environnement de travail équitable pour tous, ce qui est aussi une attente des consommateurs et un avantage compétitif pour l'entreprise.

[1]Rapport annuel 2022

Les services publics d'électricité sont soumis à une phase de transition critique. Ils doivent répondre à l'évolution de la demande énergétique, tenir simultanément leur rang de service public et d'acteur économique, tout en s'inscrivant dans des dynamiques géopolitiques, réglementaires et économiques aux complexités et volatilités croissantes.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine, et plus récemment, au Proche et Moyen Orient, ainsi que les guerres commerciales, ont accentué la priorité donnée aux sujets de souveraineté et de sécurité énergétique. Ces enjeux, déjà très présents dans les pays historiquement fortement dépendants d'importations pour la production électrique, donnent un surcroît de valeur aux solutions peu dépendantes d'importations long terme de combustible, et incidemment bas carbone, (nucléaire, énergies renouvelables, hydrogène vert et bleu,

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

stockage d'énergie, etc.). La responsabilité et le rôle clés des fournisseurs publics d'énergie s'en trouvent renforcés, ne serait-ce que parce qu'ils détiennent souvent les clés des investissements dans les réseaux et de la stabilité du système électrique, nécessaires pour accommoder la diversification croissante des ressources, intermittentes notamment.

Au-delà de la souveraineté et de la sécurité d'approvisionnement énergétique, les enjeux majeurs des services publics d'électricité concernent aussi bien le pilotage de la décarbonation, que la gestion efficace des ressources, la modernisation des réseaux, la tarification et l'accessibilité des services au plus grand nombre, la planification et la préparation des investissements majeurs pour le long terme tout en continuant à proposer des tarifs compétitifs pour les industriels, l'approvisionnement pérenne, économique et bas carbone des nouvelles sources de demande comme les data centers, et la prise de conscience qu'ils deviennent de véritables cibles et acteurs de guerres hybrides, notamment pour assurer la cybersécurité du système tout entier.

Les centrales à combustion fossiles (gaz et charbon principalement) font face à une pression grandissante liée à l'augmentation des réglementations et la baisse de prix des énergies renouvelables. Néanmoins, à court terme elles continuent de répondre à l'intermittence du solaire et de l'éolien, ainsi qu'à la croissance de la demande mondiale d'électricité, qui devrait augmenter d'environ 3-4% par an jusqu'en 2030. Cette croissance devrait être alimentée, entre autres, par l'amélioration des conditions économiques, la démocratisation des systèmes de climatisation, l'emploi croissant de pompes à chaleur pour remplacer les chauffages au fioul et au gaz, et l'adoption de la mobilité électrique.

A mesure que l'économie s'engage dans la transition écologique, l'électrification devient l'axe clé pour réduire les émissions de GES dans de nombreux secteurs (par exemple, les transports et le bâtiment). En parallèle, elles devront apprendre à gérer les nouvelles menaces, au spectre large, des cyberattaques aux impacts physiques du changement climatique, dont l'intensité et la fréquence ne peut qu'augmenter.

RWE AG

RWE est le numéro un de la production électrique allemande. Elle exploite de nombreuses centrales électriques ainsi que trois mines de charbon (ignites) à ciel ouvert, y compris la mine de Garzweiler en Allemagne. L'exploitation minière implique de nombreux défis environnementaux et sociaux. Néanmoins, de récents développements de l'entreprise Allemande montrent une nouvelle priorisation des projets d'énergie renouvelable.

RWE réaffirme son ambition Net Zero d'ici 2040 qui s'exprime principalement à travers (1) une augmentation de sa capacité de production d'énergie renouvelables et (2) une accélération de ses plans de sortie du charbon. Cette accélération est encouragée par l'engagement Allemand à éliminer le charbon d'ici 2030 et des mécanismes de tarification carbone (EU ETS).

Mi-2025, on observe que la capacité de charbon et d'électricité sur cette base de RWE reste encore significative. Néanmoins, les engagements de RWE, nationaux et internationaux, montrent que cette capacité de production devrait diminuer régulièrement. Le succès de cette transition dépend de l'accélération de l'expansion de la capacité d'énergie renouvelable, de l'avancement vers l'économie de l'hydrogène et, finalement, de la sortie des opérations d'extraction de lignite aussi rapidement que possible. Bien que la stratégie "Growing Green" de RWE, impliquant 50 milliards d'euros d'investissements pour atteindre 50 GW de capacité renouvelable d'ici 2030, représente un changement prometteur par rapport à son héritage de combustibles fossiles, le rythme de la décarbonisation doit augmenter pour atteindre efficacement les objectifs climatiques mondiaux.

Engie

Engie se positionne comme un acteur majeur de la transition énergétique. L'entreprise Française opère dans la production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique) et le développement de solutions innovantes pour l'efficacité énergétique et la gestion intelligente des réseaux. Dans un environnement réglementaire de plus en plus stricte, Engie mise sur un portefeuille diversifié et des infrastructures à faible empreinte carbone, renforçant ainsi son avantage concurrentiel.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

En 2024, Engie a renforcé son positionnement dans les énergies renouvelables en ajoutant 4,2 GW de nouvelles capacités, portant son total installé à 46 GW. L'entreprise a également accéléré le développement de batteries avec de capacité de plus de 5 GW en opération ou en construction à fin 2024. Parallèlement, Engie investit dans l'hydrogène vert et la mobilité électrique, tout en modernisant ses infrastructures pour réduire l'empreinte carbone et garantir la conformité aux normes environnementales les plus strictes. Engie prévoit d'accélérer le déploiement de ses capacités renouvelables et de renforcer son rôle dans la décarbonation des secteurs industriels et des transports. L'entreprise vise la neutralité carbone de ses activités d'ici 2045, en s'appuyant sur l'innovation technologique et la diversification de ses offres, notamment via l'hydrogène vert et les solutions numériques.

Dans sa transition bas carbone plus spécifiquement, le géant de l'énergie fait néanmoins face à certains défis de taille : i) la nécessité d'accélérer l'électrification massive, couplé avec le développement de nouvelles solutions bas carbone tout en maîtrisant les coûts ; ii) l'adaptation aux évolutions réglementaires et aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de transparence et de performance environnementale ; et iii) la résilience à la volatilité de la demande en énergie et aux événements climatiques majeurs, qui nécessitent une adaptabilité grandissante des réseaux et des capacités de stockage.

Le marché du pétrole et du gaz

En juillet 2025, l'analyse du marché du pétrole brut a mis en évidence des facteurs tels que la discipline de l'OPEP+, les stocks américains, les tendances spéculatives et les risques liés aux ouragans. Ces éléments ont influencé les échanges à court terme et les perspectives du marché. La dynamique géopolitique, notamment les droits de douane américains, a ajouté de la complexité au marché du pétrole brut, faisant des réunions de l'OPEP des événements clés.

Le marché mondial du pétrole et du gaz traverse des changements profonds, portés par la hausse de la demande, la volatilité géopolitique, les pressions réglementaires et l'accélération des efforts de transition énergétique. Le secteur fait face à des défis, mais aussi à des opportunités pour les entreprises capables de s'adapter à un environnement en évolution vers les énergies renouvelables et la durabilité. L'un des principaux sujets de discussion a porté sur les futures réglementations européennes concernant le méthane et leur impact potentiel sur les entreprises à l'échelle mondiale.

BP

BP a récemment nommé Albert Manifold, ancien PDG du producteur de matériaux de construction CRH, comme nouveau président, à compter du 1er octobre 2025. Il succédera à Helge Lund, qui a occupé ce poste pendant six ans, une période turbulente pour l'entreprise. Sous la direction de Lund, BP a fait face à d'importants défis, notamment des revers stratégiques et des pressions des investisseurs exigeant un redressement. Malgré ses efforts pour guider l'entreprise à travers ces difficultés, l'insatisfaction des actionnaires a augmenté, en particulier de la part d'investisseurs majeurs comme Elliott Investment Management, qui ont plaidé pour un changement de cap. La nomination de Manifold, un outsider, est perçue comme une initiative pour insuffler une nouvelle perspective et impulser la prochaine phase de croissance et de transformation de BP, visant à restaurer la confiance et améliorer la performance dans le secteur concurrentiel du pétrole et du gaz.

BP a récemment accepté de vendre son activité éolienne terrestre américaine, BP Wind Energy, à LS Power dans le cadre d'un changement stratégique plus large. Les termes financiers de l'accord n'ont pas été divulgués. Cette cession s'inscrit dans l'évolution de la stratégie de BP concernant son portefeuille d'énergies renouvelables, où la société consolide ses projets éoliens terrestres sous Lightsource BP, une coentreprise principalement axée sur le développement solaire. Ce mouvement illustre l'ajustement stratégique plus large de BP, qui consiste à recentrer ses activités sur le pétrole et le gaz tout en gérant de manière sélective ses investissements dans les renouvelables. Au cours de l'année écoulée, BP a signalé une réévaluation de ses ambitions en matière de transition énergétique, réduisant certains projets renouvelables et mettant l'accent sur la production pétrolière et gazière pour répondre à la demande énergétique mondiale croissante et améliorer les rendements financiers. La direction de BP a souligné la nécessité de concilier transition énergétique et fourniture d'énergie fiable et abordable, notamment face aux tensions géopolitiques récentes et à la volatilité des marchés de l'énergie. L'entreprise vise à optimiser l'allocation de capital en priorisant les projets pétroliers et gaziers à haut rendement, tout en maintenant des investissements ciblés dans les

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

renouvelables, plutôt que de poursuivre une expansion à grande échelle dans tous les secteurs renouvelables. En résumé, la vente de l'activité éolienne terrestre américaine fait partie du recentrage stratégique de BP sur le pétrole et le gaz comme socle de son activité, tout en conservant un portefeuille renouvelable rationalisé et ciblé pour soutenir une transition énergétique équilibrée et pragmatique.

Hess corporation

Chevron a finalisé l'acquisition de Hess Corporation dans une transaction évaluée entre 53 et 60 milliards de dollars, dette comprise. Cette acquisition est une démarche stratégique pour accéder à certains des actifs pétroliers offshore les plus prometteurs, notamment au Guyana, considéré comme l'une des plus grandes découvertes pétrolières récentes au monde. L'accord avait été annoncé en 2023 mais a été retardé par un litige juridique. ExxonMobil a contesté l'acquisition de Hess par Chevron via un arbitrage, remettant en cause les droits de Chevron sur certains actifs pétroliers offshore au Guyana faisant partie du portefeuille de Hess. Le défi juridique d'ExxonMobil visait à bloquer ou retarder l'acquisition, car la société détient également des intérêts importants dans la région et considérerait la démarche de Chevron comme une menace à sa position. Après un long processus d'arbitrage, Chevron a remporté la décision. Le tribunal a statué en faveur de Chevron, permettant à l'acquisition de se poursuivre. Bien que le défi d'ExxonMobil ait retardé l'accord de plus d'un an, Chevron a finalement gagné la bataille juridique, ce qui lui a permis de finaliser l'acquisition. Chevron a officiellement clôturé l'acquisition de Hess le 18 juillet 2025, marquant une étape importante renforçant la position de Chevron dans l'industrie pétrolière et gazière mondiale, en particulier dans les champs pétroliers offshore très prometteurs du Guyana. Cette acquisition devrait considérablement augmenter la capacité de production et les réserves de Chevron.

Chevron

Chevron a récemment obtenu un renouvellement de licence du gouvernement américain, lui permettant de reprendre la production et l'exportation de pétrole au Venezuela après une période de restrictions liées aux sanctions. Cette licence, accordée pour six mois, annule les interdictions précédentes imposées dans le cadre de la campagne de sanctions américaine contre le gouvernement vénézuélien de Nicolás Maduro. Cette décision devrait permettre à Chevron d'augmenter les approvisionnements en pétrole brut vers les raffineries américaines de plus de 200 000 barils par jour, offrant un coup de pouce significatif à la production nationale de carburant et contribuant à stabiliser les marchés de l'énergie. Le retour de Chevron au Venezuela est stratégiquement important, le pays détenant certaines des plus grandes réserves prouvées de pétrole au monde, notamment dans la ceinture de l'Orénoque. La société était présente au Venezuela depuis des décennies mais avait dû réduire ses opérations en raison des sanctions et de l'instabilité politique. La nouvelle licence permet à Chevron de relancer ses opérations dans des coentreprises clés avec la compagnie pétrolière d'État vénézuélienne PDVSA, visant à revitaliser une production gravement affectée par des années de sous-investissement et de troubles économiques. Cependant, cette décision est controversée. Les critiques estiment que le retour de Chevron pourrait indirectement soutenir le régime de Maduro, toujours sous surveillance internationale pour des violations des droits humains et des problèmes de gouvernance. Le gouvernement américain justifie la licence comme un moyen d'assurer un approvisionnement stable en pétrole et de soutenir la sécurité énergétique américaine, tout en maintenant la pression sur le gouvernement vénézuélien par d'autres sanctions. Globalement, le retour de Chevron au Venezuela représente un effort calculé pour tirer parti des vastes ressources pétrolières du pays dans un contexte géopolitique complexe. Cela souligne la stratégie plus large de Chevron visant à diversifier sa base de production et à renforcer sa position sur le marché énergétique mondial face à des défis réglementaires et politiques évolutifs.

Secteur : Aérospatiale et défense

L'aérospatiale et la défense (A&D) est un secteur très concentré dont les barrières à l'entrée sont conséquentes : les entreprises d'A&D utilisent des technologies de haut niveau et le développement de leurs produits nécessite un financement important. Si on se concentre sur la partie aéronautique du secteur, les entreprises sont étroitement liées entre elles, les constructeurs travaillant avec les motoristes pour développer de nouveaux avions. En raison de l'impossibilité de développer en interne tous les aspects d'un projet, les entreprises sont très interdépendantes les unes des autres et également de leurs fournisseurs. En 2025, le secteur est soumis à des évolutions significatives :

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

1. Une accélération des budgets gouvernementaux de défense liée à l'instabilité géopolitique au niveau mondial. Ceci augmente la compétitivité entre les entreprises et encourage des restructurations (comme des acquisitions, des fusions etc...)
2. Des progrès technologiques notamment en matière de cybersécurité en lien avec l'innovation continue en particulier grâce à l'intelligence artificielle
3. Une accélération des efforts en faveur d'une aviation « verte », avec le développement d'avions plus économes en carburant, de carburants d'aviation durables et de efforts de recherche sur les systèmes de propulsion électrique.

Thales SA

Thales est une entreprise française qui propose des solutions technologiques et numériques et opère sur les marchés de la défense, de l'aérospatial, du cyber et du digital. Sa performance ESG se retrouve parmi les meilleurs de son secteur. Thales gère bien ses risques environnementaux. L'entreprise a vu ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) courts termes certifiés en ligne avec un scénario 1,5°C par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). De plus, Thales a mis en place une politique dédiée à l'innovation qui intègre les enjeux environnementaux au sein des différents départements de recherche, ce qui la distingue de ses pairs. Le Groupe continue d'investir en R&D pour faire face aux enjeux climatiques, preuve de la matérialité de ce sujet pour eux. Ce segment est porté par ses clients, et tire parti des technologies existantes (notamment dans le secteur aérien) dans d'autres domaines (notamment le transport ferroviaire) pour garantir des mobilités plus durables : gestion du vol des avions, optimisation de la gestion du trafic en temps réel dans l'air et sur les chemins de fer...

Les risques sociaux sont également pris en compte et l'entreprise évolue vers de meilleures pratiques. En ce qui concerne l'éthique des affaires, Thales dispose d'un code de conduite suffisant qui couvre en détail la corruption et les conflits d'intérêts. La société a mis en place de solides procédures de conformité pour garantir le respect de son code de conduite, telles que la sensibilisation à l'éthique des affaires, l'évaluation des risques de conformité et les audits, en plus de la certification de certains sites pour réduire les risques de corruption.

Safran SA

Safran SA est une entreprise française opérant dans les domaines de l'aéronautique (propulsion, équipements et intérieurs), de l'espace et de la défense. Elle fait partie des meilleurs acteurs du secteur Aérospatial et Défense. L'entreprise obtient de bons résultats sur le pilier social mais affiche une performance moyenne sur le pilier environnemental. La société dispose d'une bonne stratégie climatique et s'engage à réduire ses émissions de scope 1, 2 et 3 et ses objectifs à court terme ont été validés par la SBTi. De plus, l'entreprise a pour objectif Maintenir 75 % des efforts de R&D autofinancés consacrés à l'efficacité environnementale d'ici 2025. Ce point est particulièrement positif comparé à ses pairs. Cependant, elle est relativement plus faible en ce qui concerne la gestion du capital naturel puisqu'elle n'a pas mis en place des pratiques internes spécifiques et n'est pas très transparente sur ce sujet.

En ce qui concerne les sujets sociaux et notamment les sujets liés à la santé & sécurité et les conditions de travail, le secteur est fortement réglementé. Safran va au-delà grâce aux pratiques mises en place pour garantir les meilleures conditions de travail (programmes de gestion des talents, accent sur le recrutement de profils variés...). Le nombre de femmes augmente, représentant 36,9 % des employés en 2024, contre 31,3 % en 2021.

L3Harris Technologies Inc

La performance ESG de L3Harris Technologies Inc (L3Harris) est considérée comme dans la moyenne comparée aux autres acteurs du secteur aux Etats-Unis. L'entreprise est aussi performante sur la prise en compte de ses risques environnementaux que sur ses risques sociaux. En ce qui concerne les risques environnementaux, l'entreprise a mis en place un plan pour réduire sa consommation d'énergie, d'eau et de déchets. Bien que les réductions de la consommation d'énergie est limitée, l'entreprise a réussi à réduire son intensité énergétique ces dernières années. Concernant les risques sociaux pour ses propres opérations, ils sont plutôt bien pilotés avec des politiques RH en ligne avec celles du marché américain, ce qui permet à l'entreprise de mieux appréhender les questions associées à la rétention des talents. Cependant, l'entreprise fait face à quelques controverses liées aux droits humains. Ceci explique la performance faible sur les enjeux

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

sociaux. Par ailleurs, l'entreprise exploite un système de gestion de la qualité des produits qui est certifié, ce qui nous laisse penser que des tests et des audits réguliers ont lieu, et qu'un plan de gestion de crise existe.

Boeing Co

La performance ESG de Boeing est considérée comme faible, en particulier depuis janvier 2024 à la suite des nouvelles controverses liées à la qualité de ses produits et auxquelles l'entreprise est exposée depuis des années. En ce qui concerne les risques environnementaux, Boeing a entrepris une transition de ses produits, en particulier sur ses avions pour réduire ses émissions de scope 3. La société se concentre sur des domaines tels que l'hydrogène vert, la capture du carbone, l'électrification, les matériaux durables, les technologies à zéro émission, les nouveaux concepts aéronautiques et les nouvelles matières premières et technologies pour la production de carburant d'aviation durable. Ces pratiques sont alignées avec son concurrent principal, Airbus. Les risques sociaux pour ses propres opérations sont plutôt bien appréhendés. L'entreprise est en revanche exposée à de multiples controverses sur la qualité des avions qu'elle produit. Ceci représente un enjeu tel qu'on peut considérer que les difficultés auxquelles l'entreprise est exposée sont systémiques. Il faudra du temps à l'entreprise pour y faire face et modifier sa culture d'entreprise.

Secteur : Banques

Les banques sont confrontées au défi majeur de la décarbonation de leurs activités de financement, devant élaborer un plan de transition aligné avec l'Accord de Paris et un engagement clair vers la neutralité carbone d'ici 2050. Ce plan doit inclure des objectifs scientifiques concrets à horizon 2030 ou avant, ainsi que des cibles liées au financement de solutions écologiques. La réduction des émissions financées et facilitées, qui représentent une part significativement plus importante que les émissions opérationnelles, est une priorité, notamment dans les secteurs à forte intensité carbone tels que le charbon, le pétrole, le gaz et les transports. La réussite de cette décarbonation dépend également de la capacité des banques à comprendre et évaluer les plans de transition de leurs clients, à travers des frameworks intégrant des données quantitatives et qualitatives. Ces frameworks définissent des critères fondamentaux que les clients doivent atteindre et publient les résultats selon les classifications internes des banques. Par ailleurs, les banques doivent mettre en place une gouvernance climat dédiée pour piloter leurs stratégies de décarbonation et produire des rapports standardisés. Enfin, les banques européennes et américaines sont à des stades variés dans l'implémentation de ces stratégies, notamment en ce qui concerne la maturité de leurs frameworks d'évaluation. Exemple Européen n°1 : Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA)

Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA) est à un stade avancé dans la mise en œuvre de sa stratégie de décarbonation, publiant ses émissions financées en unités absolues et en intensité, segmentées par pays, classe d'actifs et secteur industriel. La banque a fixé des objectifs de réduction pour environ 60 % de ses émissions financées, couvrant 11 secteurs différents, dont le pétrole, le gaz, l'électricité, l'immobilier et l'automobile. BBVA s'aligne aux meilleures pratiques en définissant des objectifs absolus pour le secteur pétrolier et gazier, démontrant son engagement vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, incluant prêts, opérations propres et actifs sous gestion. Les émissions facilitées ne sont pas encore incluses dans ses publications ni objectifs, mais sont une priorité à court terme selon la feuille de route NZBA. La banque a développé un framework d'évaluation des plans de transition clients, le Transition Risk Indicator (TRi), avec des versions sectorielles et un TRi générique intersectoriel lancé en 2024. BBVA publie des résultats indicatifs par secteur selon le nombre de clients, mais pourrait améliorer la transparence en divulguant les pourcentages d'exposition ou d'émissions financées. Des progrès restent à faire, notamment sur la définition des catégories internes pour les secteurs à fortes émissions.

Exemple Européen n°2 : Barclays Plc

Barclays s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050, alignant ses opérations et financements avec les objectifs de l'Accord de Paris. La banque publie ses émissions financées en unités absolues, couvrant prêts, engagements non utilisés, passifs éventuels et activités de marché des capitaux, conformément aux meilleures pratiques. Elle publie les émissions de scope 3 uniquement pour certains secteurs couverts par des objectifs sectoriels. Barclays a fixé neuf objectifs de réduction pour des secteurs variés, dont l'énergie, l'électricité, le ciment, l'acier, l'automobile, l'aviation et l'immobilier au Royaume-Uni. L'objectif de réduction pour le secteur pétrolier et gazier est défini en unité absolue, couvrant prêts et émissions facilitées, et aligné à un scénario de réchauffement de 1,5°C, représentant 40 % des émissions financées. Depuis 2022, la banque évalue annuellement les plans de transition de ses clients dans les secteurs ciblés, intégrant les concepts de

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

transition juste et de nature. Barclays a défini ses catégories internes pour les secteurs énergie et électricité et publie les résultats d'évaluation par nombre de clients et plafond de crédit. Elle pourrait toutefois étendre cette transparence à d'autres secteurs avec objectifs. Enfin, la banque a mis en place une stratégie d'engagement basée sur ces évaluations, avec des mesures d'escalade clairement établies.

October 2025 – Chemicals

La pollution chimique est un enjeu ESG central dans le secteur de la chimie, avec des conséquences directes pour les écosystèmes et la santé humaine. Elle génère également des risques financiers et réglementaires significatifs. Les principales sources de dommages incluent les émissions et rejets de substances dangereuses et persistantes — pesticides, déchets plastiques, engrais et PFAS (les « substances éternelles »). Les réponses de l'industrie privilégient la prévention de la pollution par l'innovation plutôt que de se reposer uniquement sur la dépollution.

Les mesures d'économie circulaire — recyclage moléculaire et chimique, polymères biosourcés et emballages réutilisables — visent à réduire la demande de plastiques vierges d'origine fossile et à limiter les fuites dans l'environnement. Les approches « safe and sustainable by design » cherchent à concevoir des produits chimiques et des matériaux présentant intrinsèquement des profils de danger plus faibles ou des volumes moindres lors de la production ; éliminer les propriétés dangereuses à la source est considéré comme plus efficace que les solutions en fin de chaîne. Les entreprises les plus avancées adoptent des engagements « nature positive » pour limiter l'impact des produits chimiques sur la biodiversité et les milieux d'eau douce, en se fixant des objectifs tels que la réduction du risque lié aux pesticides, la diminution du ruissellement des nutriments et la réduction de la consommation d'eau. L'innovation verte soutient cette transition : matières premières durables, plateformes biotechnologiques, électrification des procédés et gains d'efficacité visent à atteindre la neutralité carbone et à minimiser la production de polluants.

Croda

Croda vise à être « net nature positive » d'ici 2030 dans le cadre de sa stratégie « Climate, Land, and People Positive », avec des objectifs GES fondés sur la science incluant les émissions liées à l'utilisation des terres. L'entreprise se fixe pour objectif d'atteindre 75 % de matières premières biosourcées d'ici 2030 et promeut la santé des sols, la biodiversité, la gestion de l'eau et l'agriculture régénératrice via des partenariats avec des agriculteurs et des experts académiques.

Evonik

Evonik, grand groupe allemand de chimie de spécialités, améliore activement la transparence sur les substances dangereuses, y compris les PFAS, et vise à les supprimer en grande partie d'ici 2027. Les PFAS représentent environ 1 % du chiffre d'affaires et concernent une dizaine de produits ; un PFAS a déjà été remplacé et des alternatives pour deux autres sont en cours de développement. L'entreprise utilise une Product Sustainability Assessment pour identifier les produits peu durables à substituer et classe désormais les SVHC et les PFAS comme « challengés », limitant les investissements d'immobilisations et la R&D pour ces éléments.

Dow

L'initiative « Valuing Nature » de Dow intègre le capital naturel dans les décisions d'entreprise, en créant des outils tels que les évaluations Nature's Future Value et en filtrant les projets de R&D, d'investissements et d'immobilier afin de générer à la fois de la valeur écosystémique et commerciale. Si l'entreprise a fait progresser l'innovation et les partenariats « nature positive », elle pourrait renforcer son impact en fixant des objectifs alignés sur la TNFD, en améliorant la transparence sur la biodiversité, en étendant les mesures sur la chaîne d'approvisionnement et le cycle de vie, et en approfondissant l'alignement des parties prenantes et des incitations.

DuPont : DuPont développe des approches safer-by-design et un pilotage produit sous sa stratégie de durabilité 2025, en s'appuyant sur un système complet de Product Stewardship et Regulatory Management conforme à Responsible Care® et audité en interne et en externe. Il intègre des outils scientifiques (ACV, éco-conception UE, CEFIC SSbD, PSA) pour réduire les substances préoccupantes, améliorer la performance en

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

matière d'eau et de sécurité, et stimuler l'innovation durable en vue des objectifs climatiques et de circularité à l'horizon 2030.

November 2025 – Machinery & conglomerates

Le secteur des conglomérats de machines fait face à deux enjeux prioritaires : la décarbonation (en particulier les émissions de Scope 3 liées à la phase d'utilisation des produits vendus) et les risques éthiques et en matière de droits humains en aval (distribution, vente, usage, élimination). Partant du constat que la phase d'utilisation des produits représente la majeure partie des émissions, les entreprises doivent aller au-delà des réductions Scope 1/2 sur leurs seuls sites et présenter des mesures concrètes pour réduire les émissions côté client via la conception produit, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la transformation des modèles d'affaires. Les sociétés doivent estimer la contribution et la faisabilité de chaque levier dans des scénarios plausibles, publier des objectifs quantitatifs à l'horizon 2030 et au-delà avec estimations de CapEx/R&D (hypothèses et analyses de sensibilité) et, idéalement, obtenir une validation externe (ex. SBTi). Enfin, lorsque les étapes aval se déroulent dans des zones à risque ou sont sous-traitées, il est impératif de mettre en place une due diligence ESG aval axée sur les risques (cartographie → évaluation → priorisation), des audits et mécanismes de remédiation, des critères d'exclusion transactionnelle, des recours/griefs, des obligations contractuelles, ainsi qu'un suivi continu incluant évaluations tierces et protocoles d'escalade, le tout vérifié régulièrement.

Siemens AG

Siemens a recentré sa stratégie sur la réduction des émissions liées à l'usage, avec un objectif d'environ 20 % de baisse des émissions de la chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Des actions telles que l'écoconception, la labellisation produit et la cession d'activités non stratégiques montrent une volonté d'orienter l'offre vers des usages plus sobres, et certains nouveaux modèles (par exemple des trains) affichent des réductions d'usage projetées significatives. En revanche, la feuille de route manque de chiffrages pour la période post-2030, d'estimations des besoins d'investissement et de recherche et développement, et de jalons précis, ce qui complique l'évaluation indépendante de la faisabilité à moyen et long terme.

Après les critiques sur le projet Carmichael, Siemens a mis en place un outil d'identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance et renforcé sa gouvernance. Toutefois, les éléments vérifiables sur la méthodologie, la couverture, la fréquence des audits, les résultats des remédiations et la vérification indépendante restent limités, ce qui empêche d'évaluer l'efficacité de l'outil.

Siemens Energy

Siemens Energy a formalisé des objectifs de réduction des émissions liées à l'usage, tout en indiquant que de larges réductions dépendront de la maturité des marchés et des technologies après 2030. L'entreprise a reconnu que l'essentiel des émissions d'usage provient des turbines à gaz et que le maintien ou l'augmentation de la demande pour ces turbines pourrait faire croître les émissions dans la décennie à venir. Les éléments quantitatifs à court et moyen terme sont insuffisants : il manque des estimations de volumes et de calendriers de déploiement par produit et par marché, des méthodes robustes pour obtenir des données d'utilisation réelles chez les clients et des critères clairs pour l'approbation de nouveaux projets fossiles. Sur le plan éthique, le dossier du Sahara occidental a mis en lumière des risques de droits humains et d'usage des terres ; l'entreprise indique limiter son intervention à des contrats hérités jusqu'en 2023 et a décrit ses procédures de vigilance, mais la publication des enregistrements d'application, du nombre de plaintes et des résultats de remédiation est encore insuffisante.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

General Electric (GE)

GE Vernova mise sur l'électrification et les technologies bas carbone et vise un portefeuille de turbines fonctionnant à l'hydrogène d'ici 2030, mais fournit peu de détails chiffrés sur les contributions par produit, les objectifs intermédiaires et la répartition des investissements.

L'entreprise reconnaît que les émissions liées à l'utilisation de ses produits proviennent principalement des turbines à gaz et que la demande croissante de ces équipements pourrait augmenter ces émissions à moyen terme.

Sur le plan éthique, des contrôles de la chaîne d'approvisionnement existent (évaluations sur site, vigilance sur les minerais), mais les informations sur les projets en aval dans les zones de conflit ou à haut risque restent limitées. Il est recommandé de renforcer les évaluations d'impact régionales, d'intensifier les audits indépendants, de publier des indicateurs de performance et des études de cas, et de formaliser les procédures de réparation et d'indemnisation.

Caterpillar

Caterpillar a défini plusieurs objectifs quantitatifs pour 2030 et travaille à améliorer la fiabilité des données, notamment par une assurance limitée fournie par des tiers. L'entreprise mène des démonstrations technologiques (transfert d'énergie dynamique, essais de piles à combustible à hydrogène, engins hors route électriques) pour réduire les émissions chez ses clients. Néanmoins, il n'existe pas d'objectif clair au niveau du groupe pour la réduction des émissions liées à l'utilisation des produits vendus, et la ventilation des contributions attendues par mesure ainsi que la répartition des investissements, y compris au-delà de 2030, restent peu détaillées — la société met en avant la dépendance aux choix de carburant des clients pour expliquer certaines limites de transparence. En matière d'éthique, la gouvernance et la due diligence fondée sur les risques ont été renforcées, mais la communication sur les critères d'exclusion pour les zones à haut risque, la fréquence et l'étendue des audits et les résultats concrets de remédiation reste insuffisante.

December 2025 – Food sector

Le secteur alimentaire est vaste et confronté à des risques ESG interdépendants. Les producteurs dépendent fortement de l'environnement pour les matières premières et de la société pour la consommation : enjeux environnementaux et sociaux sont donc prioritaires et liés. La santé humaine et environnementale étant étroitement liée à la production alimentaire, et compte tenu de la complexité des chaînes d'approvisionnement, les controverses sont fréquentes.

Les actions des investisseurs et des entreprises, ainsi que des mégatendances (politiques publiques, goûts et revenus des consommateurs, changement climatique), transforment le secteur. Là où il y a des risques ESG, il y a aussi des opportunités — par exemple pour certaines entreprises dans les protéines alternatives et les régimes davantage à base de plantes.

Controverses courantes

- Déforestation liée à des matières premières (bétail, soja, huile de palme) — un enjeu central.
- Émissions élevées : les producteurs de viande et de produits laitiers figurent parmi les plus émetteurs.
- Eau : usage excessif et gaspillage ; concurrence locale accrue en contexte de sécheresse.
- Ruissellement agricole : source majeure de pollution de l'eau (une étude de l'EPA indique qu'un tiers des rivières US sont touchées)
- Scandales de sécurité alimentaire : impacts sociétaux, réputationnels et opérationnels importants.
- Atteintes aux droits humains chez des fournisseurs, exploitations et plantations.

Nestlé : début 2022, épidémie d'E. coli liée à des pizzas surgelées (≈75 infections ; décès d'enfants en France). Critiques récentes sur son activité d'eau en bouteille (pratiques de filtration et conformité des eaux minérales). Stratégie : plan nutritionnel axé sur une alimentation abordable et l'amélioration des moyens de subsistance ruraux — robuste sur le papier, mais vigilance sur la chaîne d'approvisionnement et la gestion de la sécurité sanitaire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Tiger Brands : 2018, épidémie de listériose liée à une usine, >200 décès et ~1 000 malades ; procédure en cours. Stratégie : piliers santé & nutrition, amélioration des moyens de subsistance et gestion environnementale, avec actions pour améliorer la qualité alimentaire et restaurer la confiance.

Wilmar, JBS (et autres) : impliquées dans des allégations de déforestation illégale, incendies, perte de biodiversité et dégradation des terres, entraînant parfois des pertes de clients.

Wilmar: engagements de réduction des émissions fondés sur la science, neutralité carbone 2050, traçabilité jusqu'aux plantations et politique « zéro déforestation » — solide sur le papier mais des lacunes et controverses persistent.

JBS: objectif neutralité carbone 2040, engagement d'éliminer la déforestation illégale et toute déforestation d'ici 2035 ; critiques sur le manque d'inventaire GES public et sur l'ambition insuffisante selon certains investisseurs (ex. Amundi).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - I (C) en devise EUR 19,37% / 23,70% avec une Tracking Error de 1,59%,
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - P (C) en devise EUR : 18,91% / 23,70% avec une Tracking Error de 1,59%,
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - R (C) en devise EUR : 19,87% / 23,70% avec une Tracking Error de 1,55%,
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - Z (C) en devise EUR : 19,69% / 23,70% avec une Tracking Error de 1,59%,
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - Z (D) en devise EUR : 19,69% / 23,70% avec une Tracking Error de 1,59%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	45 939 030,43	55 346 650,25
SIEMENS AG-REG	9 949 247,34	10 934 327,35
ASML HOLDING NV	8 472 693,98	8 601 776,30
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	8 546 447,84	8 365 002,27
ALSTOM	9 115 737,66	7 723 831,15
ARGEN-X SE - W/I	10 957 863,00	5 544 989,56
SAP SE	4 082 819,90	11 355 500,37
HERMES INTERNATIONAL	5 395 577,47	8 396 871,65
FERROVIAL SE	7 987 342,29	4 953 582,99
IBERDROLA SA	6 232 022,94	6 448 193,57

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2025
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	5,06
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 12 690 612,24**

o Prêts de titres : 12 690 612,24

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 088 700,00**

o Change à terme :

o Future : 4 088 700,00

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS SECURITIES	
BOFA SECURITIES EUROPE SA	
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	59 712,49
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	13 578 142,04
Total	13 637 854,53
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	206 610,50
. Autres revenus	
Total des revenus	206 610,50
. Frais opérationnels directs	190 843,26
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	190 843,26

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	12 690 612,24				
% de l'Actif Net (*)	2,56				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	12 690 612,24				
% de l'Actif Net	2,56				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

STORA ENSO OYJ FINLANDE	59 712,49				
----------------------------	-----------	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	9 795 407,22				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	2 514 866,97				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	380 338,05				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	59 712,49				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	13 578 142,04				
Rating					

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

Monnaie de la garantie					
Euro	13 637 854,53				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	59 712,49				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	12 690 612,24				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	59 712,49				
Cash	13 578 142,04				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	206 610,50				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-190 843,04				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 08 octobre 2025 Modification [Dénomination du fonds] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Le 08 octobre 2025 Modification [Commission de surperformance - CODE ISIN : FR0010773242] : 4,97 EUR.

Le 08 octobre 2025 Modification [Dénomination de la part - CODE ISIN : FR0010773242] : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Le 08 octobre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0010773242] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Le 08 octobre 2025 Modification [Type de produit - CODE ISIN : FR0010773242] : organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Le 08 octobre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0010458760] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Le 08 octobre 2025 Modification [Rachat et transaction - CODE ISIN : FR0010458760] : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement.

Le 08 octobre 2025 Modification [Type de produit - CODE ISIN : FR0010458760] : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE le 08 octobre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0010458745] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - P (C).

Le 08 octobre 2025 Modification [Type de part - CODE ISIN : FR0010458745] : Parts le 08 octobre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR001400T6P7] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - R (C).

Le 08 octobre 2025 Modification [Type de produit - CODE ISIN : FR001400T6P7] : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE le 08 octobre 2025 Modification [Dénomination de la part - CODE ISIN : FR0013252798] : Parts.

Le 08 octobre 2025 Ajout [Exclusion sectorielle - CODE ISIN : FR0013252798] : En dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le FCP applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, .) ou sur celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le 08 octobre 2025 Modification [Modalités de rachat - CODE ISIN : FR0013252798] : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative).

Le 08 octobre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0013252798] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - Z (C).

Le 08 octobre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0013257466] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - Z (D).

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 0,82%.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires¹) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

² Sources Amundi Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

¹¹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 644 385,68	EUR	2 881,99	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	1 644 385,68	EUR	2 881,99	EUR

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.04.29 09:55:37 +02:00

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	478 397 185,61	457 602 674,20
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	478 397 185,61	457 602 674,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		162 397,47
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		162 397,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	50 800,60	9 389 869,83
OPCVM	50 800,60	9 389 869,83
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	44 788,40	183 920,00
Opérations temporaires sur titres (H)	12 694 497,21	10 935 762,04
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	12 694 497,21	10 935 762,04
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	491 187 271,82	478 274 623,54
Créances et comptes d'ajustement actifs	13 860 143,06	5 060 900,13
Comptes financiers	4 339 586,46	82 213,87
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	18 199 729,52	5 143 114,00
Total de l'actif I+II	509 387 001,34	483 417 737,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	414 323 774,03	419 809 773,17
Report à nouveau sur revenu net	2,51	8,65
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		10 135 145,30
Résultat net de l'exercice	80 687 423,54	44 031 263,63
Capitaux propres I	495 011 200,08	473 976 190,75
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	495 011 200,08	473 976 190,75
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	59 712,71	4 079 087,95
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers	59 712,71	4 079 087,95
Instruments financiers à terme (B)	44 788,40	183 920,00
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	104 501,11	4 263 007,95
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	14 271 300,15	5 178 344,72
Concours bancaires		194,12
Sous-total autres passifs IV	14 271 300,15	5 178 538,84
Total Passifs : I+II+III+IV	509 387 001,34	483 417 737,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	12 566 116,58	12 329 043,82
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		1 092,62
Produits sur opérations temporaires sur titres	21 194,88	139 695,09
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	238 776,43	752 272,56
Sous-total produits sur opérations financières	12 826 087,89	13 222 104,09
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres	-6 055,57	-50 258,52
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-192 824,50	-754 605,61
Sous-total charges sur opérations financières	-198 880,07	-804 864,13
Total revenus financiers nets (A)	12 627 207,82	12 417 239,96
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 519 127,32	-3 261 763,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		-9 300,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 519 127,32	-3 271 063,53
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	9 108 080,50	9 146 176,43
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-723 498,22	-322 455,80
Sous-total revenus nets I = (C+D)	8 384 582,28	8 823 720,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	47 646 207,23	44 132 666,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-989 754,16	-507 846,71
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	46 656 453,07	43 624 820,25
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-4 210 062,92	-189 354,65
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	42 446 390,15	43 435 465,60

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	29 950 639,60	-3 891 032,04
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-5 707,90	436,87
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	29 944 931,70	-3 890 595,17
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-88 480,59	-4 337 327,43
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	29 856 451,11	-8 227 922,60
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	80 687 423,54	44 031 263,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	549 233 986,87	391 101 522,18	484 262 959,22	473 976 190,75	495 011 200,08
Part AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2 en EUR					
Actif net	6 909 709,56	6 044 417,69			
Nombre de titres	0,681	0,681			
Valeur liquidative unitaire	10 146 416,38	8 875 796,90			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	584 322,01	-105 484,75			
Capitalisation unitaire sur revenu	115 351,07	180 996,37			
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C en EUR					
Actif net	60 040 810,47	46 052 497,53	44 770 751,42	90 656 587,97	109 950 597,99
Nombre de titres	571,571	501,664	413,743	761,447	773,667
Valeur liquidative unitaire	105 045,23	91 799,48	108 209,08	119 058,30	142 116,17
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6 056,86	-1 091,73	4 086,51	10 913,93	12 181,17
Capitalisation unitaire sur revenu	1 060,87	1 780,00	1 837,42	1 993,46	2 290,40
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C en EUR					
Actif net	65 774 073,82	60 376 022,27	72 246 664,82	54 943 281,10	79 659 214,48
Nombre de titres	324 735,538	342 126,403	348 358,520	241 434,062	294 368,968
Valeur liquidative unitaire	202,546	176,472	207,391	227,570	270,610
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,69	-2,10	7,84	20,88	23,23
Capitalisation unitaire sur revenu	1,55	2,90	2,94	3,22	3,36

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C en EUR					
Actif net				100,61	776,10
Nombre de titres				1,000	6,435
Valeur liquidative unitaire				100,610	120,606
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					10,35
Capitalisation unitaire sur revenu					2,34
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C en EUR					
Actif net	243 784 842,68	148 510 913,57	235 717 679,76	199 675 306,18	216 104 145,37
Nombre de titres	1 812,862	1 259,943	1 690,603	1 297,915	1 173,592
Valeur liquidative unitaire	134 475,12	117 871,13	139 428,16	153 843,13	184 139,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7 739,15	-1 399,04	5 255,96	14 087,56	15 766,26
Capitalisation unitaire sur revenu	1 702,78	2 633,99	2 820,04	2 995,93	3 388,83
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D en EUR					
Actif net	172 724 550,34	130 117 671,12	131 527 863,22	128 700 914,89	89 296 466,14
Nombre de titres	1 405,069	1 226,287	1 069,601	965,417	570,573
Valeur liquidative unitaire	122 929,58	106 107,02	122 969,09	133 311,21	156 503,14
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	7 094,45	5 828,04	10 498,20		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				22 719,25	13 460,00
Distribution unitaire sur revenu	1 713,14	2 361,79	2 492,60	2 733,42	2 881,99
Crédit d'impôt unitaire (1)	156,033	315,636	222,810	314,621	(1)

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I-C :
			0,68 % TTC maximum
			Part I2-C :
			0,61 % TTC maximum
			Part P-C :
			1,03 % TTC maximum
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part R-C :
			1,03 % TTC maximum
			Part Z-C :
			0,43 % TTC maximum
			Part Z-D :
			0,43 % TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Part I-C
			0,12 % TTC
			Part I2-C:
			0,09 % TTC
			Part P-C :
			0,17 % TTC
P4	Commission de mouvement	Néant	Part R-C :
			0,17 % TTC
			Part Z-C :
			0,12 % TTC
			Part Z-D :
			0,12 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part I2-C : Néant Part P-C : Néant Part R-C : Néant Part Z-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part Z-D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
----	------------------------------	-----------	--

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance :

Pour les parts I2-C, R-C et P-C : Néant

Pour les parts I-C et Z : 20%

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU (dividendes réinvestis).

Ainsi, à compter du 3 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 3 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	473 976 190,75	484 262 959,22
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	90 020 561,49	87 305 452,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-152 357 177,97	-143 895 608,53
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 108 080,50	9 146 176,43
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	46 656 453,07	43 624 820,25
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	29 944 931,70	-3 890 595,17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 337 839,46	-2 577 014,39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	495 011 200,08	473 976 190,75

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	542,684	70 664 907,86
Parts rachetées durant l'exercice	-530,464	-67 556 345,60
Solde net des souscriptions/rachats	12,220	3 108 562,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	773,667	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	73 065,198	18 382 088,35
Parts rachetées durant l'exercice	-20 130,292	-4 981 976,59
Solde net des souscriptions/rachats	52 934,906	13 400 111,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	294 368,968	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	5,435	650,01
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	5,435	650,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6,435	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	5,750	971 844,37
Parts rachetées durant l'exercice	-130,073	-21 956 028,39
Solde net des souscriptions/rachats	-124,323	-20 984 184,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 173,592	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,007	1 070,90
Parts rachetées durant l'exercice	-394,851	-57 862 827,39
Solde net des souscriptions/rachats	-394,844	-57 861 756,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	570,573	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C FR0010773242	Capitalisation	Capitalisation	EUR	109 950 597,99	773,667	142 116,17
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C FR0010458745	Capitalisation	Capitalisation	EUR	79 659 214,48	294 368,968	270,610
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C FR001400T6P7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	776,10	6,435	120,606
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C FR0013252798	Capitalisation	Capitalisation	EUR	216 104 145,37	1 173,592	184 139,07
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D FR0013257466	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	89 296 466,14	570,573	156 503,14

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 ALLEMAGNE +/-	Pays 3 PAYS-BAS +/-	Pays 4 ESPAGNE +/-	Pays 5 ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	478 397,19	143 819,26	128 482,91	82 645,80	51 708,11	46 300,37
Opérations temporaires sur titres	12 690,61		89,89		2 094,33	3 906,77
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-59,71					
Hors-bilan						
Futures	4 088,70	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	495 116,79					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	4 339,59				4 339,59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					4 339,59

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	4 339,59						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	4 339,59						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	414,99	0,79			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	414,99	0,79			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BNP PARIBAS SECURITIES	9 795,41	
BOFA SECURITIES EUROPE SA	380,34	
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	2 514,87	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
CREDIT AGRICOLE CIB	59,71	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	13 578,14	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS SECURITIES		10 099,16
BOFA SECURITIES EUROPE SA		403,63
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT		3 075,35

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	282 001,00
	Collatéraux	13 578 142,04
	Autres créances	0,02
Total des créances		13 860 143,06
Dettes		
	Frais de gestion fixe	587 382,87
	Frais de gestion variable	5,06
	Collatéraux	13 578 142,04
	Autres dettes	105 770,18
Total des dettes		14 271 300,15
Total des créances et des dettes		-411 157,09

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	910 910,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	5,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	808 302,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 157 527,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

	31/12/2025
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	642 381,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			50 800,60
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	50 800,60
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			50 800,60

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	8 384 582,28	8 823 720,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	8 384 582,28	8 823 720,63
Report à nouveau	2,51	8,65
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 384 584,79	8 823 729,28

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 772 012,03	1 517 915,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 772 012,03	1 517 915,34
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 772 012,03	1 517 915,34
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 772 012,03	1 517 915,34
Total	1 772 012,03	1 517 915,34
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	991 062,65	778 444,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	991 062,65	778 444,24
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	991 062,65	778 444,24
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	991 062,65	778 444,24
Total	991 062,65	778 444,24
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	15,08	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	15,08	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	15,08	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	15,08	
Total	15,08	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 977 105,09	3 888 475,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 977 105,09	3 888 475,37
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 977 105,09	3 888 475,37
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3 977 105,09	3 888 475,37
Total	3 977 105,09	3 888 475,37
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 644 387,43	2 638 885,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 644 387,43	2 638 885,68
Report à nouveau	2,51	8,65
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 644 389,94	2 638 894,33
Affectation :		
Distribution	1 644 385,68	2 638 890,14
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4,26	4,19
Capitalisation		
Total	1 644 389,94	2 638 894,33
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	570,573	965,417
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 881,99	2 733,42
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	160 285,11	269 089,42

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	42 446 390,15	43 435 465,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	42 446 390,15	43 435 465,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		10 135 145,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	42 446 390,15	53 570 610,90

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 424 175,38	8 310 382,25
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 424 175,38	8 310 382,25
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 424 175,38	8 310 382,25
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	9 424 175,38	8 310 382,25
Total	9 424 175,38	8 310 382,25
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 839 072,81	5 042 210,37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 839 072,81	5 042 210,37
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 839 072,81	5 042 210,37
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	6 839 072,81	5 042 210,37
Total	6 839 072,81	5 042 210,37
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	66,61	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	66,61	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	66,61	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	66,61	
Total	66,61	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 503 161,68	18 284 461,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	18 503 161,68	18 284 461,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 503 161,68	18 284 461,30
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	18 503 161,68	18 284 461,30
Total	18 503 161,68	18 284 461,30
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 679 913,67	11 798 411,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 679 913,67	11 798 411,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		10 135 145,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 679 913,67	21 933 556,98
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	7 679 913,67	21 933 556,98
Total	7 679 913,67	21 933 556,98
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			478 337 473,12	96,64
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			478 337 473,12	96,64
Assurance			33 674 405,40	6,80
AEGON LTD	EUR	166 146	1 103 209,44	0,22
AGEAS	EUR	14 727	880 674,60	0,18
ALLIANZ SE-REG	EUR	32 327	12 623 693,50	2,55
AXA SA	EUR	131 121	5 370 716,16	1,08
GENERALI	EUR	10	357,50	0,00
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	24 361	13 695 754,20	2,77
Automobiles			2 778 153,82	0,56
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	7 082	425 415,74	0,09
RENAULT SA	EUR	66 424	2 352 738,08	0,47
Banques commerciales			66 991 620,57	13,54
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	387 296	7 540 653,12	1,52
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	462 008	9 263 260,40	1,87
BANCO BPM SPA	EUR	104 580	1 361 631,60	0,28
BANCO DE SABADELL SA	EUR	457 879	1 540 762,84	0,31
BNP PARIBAS	EUR	117 839	9 520 212,81	1,92
BPER BANCA SPA	EUR	276 953	3 212 654,80	0,65
CAIXABANK SA	EUR	281 023	2 935 285,24	0,59
COMMERZBANK AG	EUR	17 725	639 872,50	0,13
DEUTSCHE BANK AG	EUR	98 373	3 257 130,03	0,66
ING GROEP NV	EUR	110 637	2 656 394,37	0,54
INTESA SANPAOLO	EUR	2 180 784	12 912 422,06	2,62
KBC GROUP NV	EUR	4 524	503 295,00	0,10
SOCIETE GENERALE SA	EUR	78 752	5 411 837,44	1,09
UNICREDIT SPA	EUR	87 933	6 236 208,36	1,26
Biotechnologie			8 098 406,40	1,64
ARGEN-X SE - W/I	EUR	11 298	8 098 406,40	1,64
Boissons			2 804 895,90	0,57
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	51 091	2 804 895,90	0,57
Compagnies aériennes			1 122,90	0,00
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	38	1 122,90	0,00
Composants automobiles			11 433 784,87	2,31
FERRARI NV	EUR	5 456	1 738 827,20	0,35
MICHELIN (CGDE)	EUR	342 457	9 694 957,67	1,96
Conglomérats industriels			24 201 982,10	4,89
RHEINMETALL AG	EUR	770	1 201 970,00	0,24

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIEMENS AG-REG	EUR	96 174	23 000 012,10	4,65
Construction et ingénierie			2 456 296,70	0,50
ACCIONA SA	EUR	13 213	2 456 296,70	0,50
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			4 597 266,91	0,93
JERONIMO MARTINS	EUR	17 590	356 373,40	0,07
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	74 733	2 605 939,71	0,53
NN GROUP NV	EUR	24 870	1 634 953,80	0,33
Distribution spécialisée			10 256 090,84	2,07
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	157 760	8 888 198,40	1,79
MONCLER SPA	EUR	24 907	1 367 892,44	0,28
Divertissement			1 969 600,23	0,40
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	88 601	1 969 600,23	0,40
Electricité			27 846 918,60	5,63
EDP SA	EUR	645 393	2 526 713,60	0,51
ELIA SYSTEM	EUR	3 952	433 534,40	0,09
ENEL SPA	EUR	672 052	5 965 805,60	1,21
FORTUM OYJ	EUR	37 406	680 041,08	0,14
IBERDROLA SA	EUR	507 985	9 379 943,03	1,89
LEGRAND SA	EUR	57 082	7 263 684,50	1,47
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE	EUR	174 285	1 577 976,39	0,32
VERBUND AG	EUR	310	19 220,00	0,00
Equipements de communication			5 657 385,33	1,14
NOKIA OYJ	EUR	1 015 324	5 657 385,33	1,14
Equipements électriques			14 665 554,67	2,96
ALSTOM	EUR	93 033	2 341 640,61	0,47
PRYSMIAN SPA	EUR	5 587	482 605,06	0,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	50 410	11 841 309,00	2,39
Equipements et fournitures médicaux			8 643 529,60	1,75
ESSILORLUXOTTICA	EUR	24 176	6 525 102,40	1,32
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	47 160	2 118 427,20	0,43
FPI de détail			3 185 300,42	0,64
KLEPIERRE	EUR	22 033	743 393,42	0,15
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	26 325	2 441 907,00	0,49
Gestion immobilière et développement			1 714 468,44	0,35
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	2 406	149 773,50	0,03
VONOVIA SE	EUR	63 761	1 564 694,94	0,32
Grands magasins et autres			5 579 004,55	1,13
PROSUS NV	EUR	105 563	5 579 004,55	1,13

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			3 780 185,12	0,76
ACCOR SA	EUR	26 864	1 295 382,08	0,26
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	33 533	2 107 213,72	0,42
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	15 986	377 589,32	0,08
Industrie aéronautique et défense			14 979 821,70	3,03
AIRBUS SE	EUR	39 895	7 915 168,00	1,61
MTU AERO ENGINES AG	EUR	4 909	1 744 167,70	0,35
SAFRAN SA	EUR	17 890	5 320 486,00	1,07
Infrastructure de transports			5 195 189,64	1,05
AENA SME SA	EUR	218 102	5 195 189,64	1,05
Logiciels			26 820 331,47	5,42
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	61 144	1 457 672,96	0,29
GETLINK SE	EUR	34 407	541 222,11	0,11
SAP SE	EUR	86 841	18 093 322,35	3,66
VINCI SA	EUR	39 311	4 719 285,55	0,95
ZALANDO SE	EUR	79 275	2 008 828,50	0,41
Machines			17 560 602,40	3,55
GEA GROUP AG	EUR	146 742	8 481 687,60	1,72
SIEMENS ENERGY AG	EUR	63 295	7 620 718,00	1,54
WARTSILA OYJ ABP	EUR	47 967	1 458 196,80	0,29
Marchés de capitaux			17 145 528,86	3,46
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	99 779	2 972 416,41	0,60
AIB GROUP PLC	EUR	219 529	2 019 666,80	0,41
BANCO SANTANDER SA	EUR	855 507	8 614 955,49	1,74
FINECOBANK SPA	EUR	120 544	2 676 076,80	0,54
NORDEA BANK ABP	EUR	53 616	862 413,36	0,17
Matériaux de construction			747 273,00	0,15
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	3 351	747 273,00	0,15
Media			6 667 414,32	1,35
PUBLICIS GROUPE	EUR	75 236	6 667 414,32	1,35
Médias et services interactifs			1 047 274,80	0,21
SCOUT24 SE	EUR	12 206	1 047 274,80	0,21
Papier et industrie du bois			194 627,61	0,04
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	18 181	194 627,61	0,04
Producteur et commerce d'énergie indépendants			7 442 634,66	1,50
AIR LIQUIDE PF26	EUR	325	52 084,50	0,01
AIR LIQUIDE SA	EUR	844	135 259,44	0,03
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	42 023	6 734 605,98	1,35
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	EUR	3 249	520 684,74	0,11

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits alimentaires			14 356 082,82	2,90
DANONE	EUR	155 019	11 902 358,82	2,40
KERRY GROUP PLC-A	EUR	31 458	2 453 724,00	0,50
Produits chimiques			5 315 495,68	1,07
AKZO NOBEL	EUR	34 627	2 049 918,40	0,41
DSM-FIRMENICH AG	EUR	10	687,60	0,00
SYENSQO SA	EUR	36 447	2 498 806,32	0,51
SYMRIS AG	EUR	11 122	766 083,36	0,15
Produits de soins personnels			3 990 441,00	0,81
L'OREAL	EUR	7 604	2 787 626,40	0,57
L'OREAL SA-PF 2025	EUR	3 281	1 202 814,60	0,24
Produits domestiques			7 216 814,36	1,46
HENKEL AG & CO KGAA	EUR	51 947	3 376 555,00	0,68
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	55 192	3 840 259,36	0,78
Produits pharmaceutiques			11 261 328,34	2,27
MERCK KGAA	EUR	18 425	2 258 905,00	0,46
ORION OYJ-CLASS B	EUR	11 390	724 973,50	0,15
SANOFI	EUR	88 707	7 337 843,04	1,47
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 938	939 606,80	0,19
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 603 368,48	0,32
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	18 438	1 603 368,48	0,32
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			39 776 045,83	8,04
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	882	456 523,20	0,09
ASML HOLDING NV	EUR	37 820	34 847 348,00	7,05
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	118 531	4 472 174,63	0,90
Services aux collectivités			4 957 883,87	1,00
ENGIE	EUR	146 007	3 272 016,87	0,66
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	56 725	1 685 867,00	0,34
Services aux professionnels			4 825 106,16	0,97
BUREAU VERITAS SA	EUR	29 267	795 477,06	0,16
WOLTERS KLUWER	EUR	45 615	4 029 629,10	0,81
Services de télécommunication diversifiés			14 367 642,62	2,90
CELLNEX TELECOM SA	EUR	48 378	1 327 008,54	0,27
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	343 407	9 498 637,62	1,91
ORANGE	EUR	163 010	2 314 742,00	0,47
TELECOM ITALIA SPA	EUR	2 388 584	1 227 254,46	0,25
Services financiers diversifiés			12 019 792,18	2,43
ADYEN NV	EUR	837	1 150 875,00	0,23
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	22 027	4 927 439,90	1,00

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FERROVIAL SE	EUR	92 175	5 100 964,50	1,03
JDE PEET'S NV	EUR	14 923	475 446,78	0,10
SOFINA	EUR	1 478	365 066,00	0,07
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			3 821 609,00	0,77
COVIVIO	EUR	67 460	3 821 609,00	0,77
Textiles, habillement et produits de luxe			16 689 190,95	3,37
ADIDAS AG	EUR	5 459	922 843,95	0,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 756	7 970 232,00	1,61
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	12 087	7 796 115,00	1,57
TITRES D'OPC			50 800,60	0,01
OPCVM			50 800,60	0,01
Gestion collective			50 800,60	0,01
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	0,464	50 800,60	0,01
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			59 712,49	0,01
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			59 712,49	0,01
Papier et industrie du bois			59 712,49	0,01
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	5 578	59 712,49	0,01
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			-59 712,49	-0,01
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			12 690 612,24	2,56
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 690 612,24	2,56
Assurance			3 712 065,50	0,75
GENERALI	EUR	103 834	3 712 065,50	0,75
Banques commerciales			194 700,00	0,04
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	10 000	194 700,00	0,04
Compagnies aériennes			380 338,05	0,08
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	12 871	380 338,05	0,08
Electricité			321 966,00	0,07
VERBUND AG	EUR	5 193	321 966,00	0,07
Gestion immobilière et développement			89 889,00	0,02
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	1 444	89 889,00	0,02
Hôtels, restaurants et loisirs			2 094 331,52	0,42
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	33 328	2 094 331,52	0,42
Papier et industrie du bois			1 861 695,85	0,38
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	173 909	1 861 695,85	0,38

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			4 025 005,32	0,80
DSM-FIRMENICH AG	EUR	46 545	3 200 434,20	0,63
SYENSQO SA	EUR	12 027	824 571,12	0,17
Services financiers diversifiés			10 621,00	0,00
SOFINA	EUR	43	10 621,00	0,00
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			3 884,97	0,00
INDEMNITÉS SUR TITRES EMPRUNTÉS			-0,22	0,00
Total			491 082 770,71	99,21

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	70	44 788,40		4 088 700,00
Sous-total 1.		44 788,40		4 088 700,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		44 788,40		4 088 700,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	491 082 770,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	44 788,40
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	18 199 729,52
Autres passifs (-)	-14 316 088,55
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	495 011 200,08

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE I-C	EUR	773,667	142 116,17
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C	EUR	294 368,968	270,610
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE R-C	EUR	6,435	120,606
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-C	EUR	1 173,592	184 139,07
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE Z-D	EUR	570,573	156 503,14

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010458745 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 08/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le FCP met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à F.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le FCP applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le FCP bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 540	€3 110
	Rendement annuel moyen	-64,6%	-20,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 980	€9 510
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-1,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 660	€13 620
	Rendement annuel moyen	6,6%	6,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 180	€18 810
	Rendement annuel moyen	41,8%	13,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€379	€1 181
Incidence des coûts annuels**	3,8%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,34% avant déduction des coûts et de 6,37% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	117,00 EUR
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	12,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - I2 (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010458760 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 08/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le FCP met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à F.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le FCP applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le FCP bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 540	€3 110
	Rendement annuel moyen	-64,6%	-20,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 080	€10 130
	Rendement annuel moyen	-19,2%	0,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 790	€14 450
	Rendement annuel moyen	7,9%	7,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 350	€19 960
	Rendement annuel moyen	43,5%	14,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€331	€861
Incidence des coûts annuels**	3,3%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,09% avant déduction des coûts et de 7,64% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	68,25 EUR
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	12,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Product**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - I (C)**

Management Company: Amundi Asset Management (hereinafter: "we" or the "Management Company"), a member of the Amundi Group of companies.

FR0010773242 - Currency: EUR

Management Company's website: www.amundi.fr

Call +33 143233030 for more information.

The AMF ("Autorité des Marchés Financiers") is responsible for supervising Amundi Asset Management in relation to this Key Information Document.

Amundi Asset Management is authorised in France under number GP-04000036 and regulated by the AMF.

Key Information Document production date: 08/10/2025.

What is this product?

Type: Units of AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, a UCITS (Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities), established in the form of an FCP.

Term: The product has a duration of 99 years. The Management Company may dissolve the product by means of liquidation or merger with another product in accordance with legal requirements.

AMF Classification ("Autorité des Marchés Financiers"): Eurozone country equities

Objectives: By subscribing to AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, you are investing in shares of companies in the Eurozone taking into account ESG and sustainable development criteria.

The objective is to equal or outperform over five years the benchmark, the MSCI EMU (dividends reinvested), representing the main market capitalisations of the Eurozone countries, after deducting charges, whilst incorporating ESG criteria into the Fund's security analysis and selection criteria.

To achieve this, the management team directs its portfolio towards the shares of listed companies in the Eurozone. As such, it is based on a financial analysis combined with a non-financial analysis based on ESG (environmental, social and governance) criteria. ESG criteria include, for example, energy consumption and greenhouse gas emissions on the environmental side, human rights and health and safety on the social side and remuneration policy and global ethics on the governance side.

The non-financial analysis results in an ESG rating for each issuer on a scale ranging from A (highest rating) to G (lowest rating). At least 90% of securities in the portfolio have an ESG rating.

The Fund implements an SRI (socially responsible investing) strategy based on a combination of approaches:

- "rating improvement" approach: the portfolio's average ESG rating must be higher than the ESG rating of the investment universe after eliminating at least 25% of the lowest-rated securities. (From 01/01/2026, this percentage of lowest-rated securities will increase to 30%);
- normative and sectoral exclusion approach: exclusions of controversial weapons, companies that seriously and repeatedly violate one or more of the ten principles of the United Nations Global Compact and sectoral exclusions on coal and tobacco in accordance with Amundi's current exclusion policy. These issuers are rated G.
- Best-in-Class, which aims to favour the leading issuers in their sector of activity according to ESG criteria identified by the management company's team of extra-financial analysts. These issuers are rated A to F.

The best-in-class approach does not exclude any business sector a priori; the UCI may therefore be exposed to certain controversial sectors. To limit the potential non-financial risks of these sectors, the UCI applies the exclusions set out above, coupled with a commitment policy which aims to promote dialogue with issuers and support them in improving their ESG practices.

Moreover, apart from bond issues specifically intended to finance green, social and/or sustainable projects, the Fund also applies exclusions to companies that derive a certain share of their turnover from fossil fuels (coal mining, oil and gas etc.) or that do not meet the eligibility criteria of the French SRI label.

Thus, socially responsible management aims to reconcile the search for performance with the development of socially responsible practices and to achieve a more comprehensive assessment of the risks and sectoral opportunities specific to each issuer.

Monetary and bond products can also be selected.

The Fund has the SRI (Socially Responsible Investment) label.

Forward financial instruments or temporary purchases and sales of securities may be used for hedging and/or exposure.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE is eligible for the French Equity Savings Plan (PEA).

The UCI is actively managed. Portfolio construction is carried out according to a systematic approach, aiming to exclude companies negatively rated in terms of ESG and to overweight companies combining positive ratings on both the ESG and financial dimension. The UCI is built under the constraints of limited geographical and sectoral deviations and a moderate ex-ante Tracking Error (risk of performance gap between the portfolio and the benchmark, estimated by a risk model), within a range of 1 to 3% under normal market conditions.

The UCI is classified Article 8 within the meaning of Regulation (EU) 2019/2088 on sustainability-related disclosures in the financial services sector (known as the "Disclosure Regulation").

Intended retail investors: This product is intended for investors with a basic knowledge and/or no or limited experience of investing in funds, who are seeking to increase the value of their investment over the recommended holding period and who are able to bear a loss of up to the full amount invested.

The product is not open to residents of the United States of America/"U.S. Person" (the definition of "U.S. Person" is available on the Management Company's website www.amundi.com and/or in the prospectus).

Redemption and transaction: Units may be sold (redeemed) daily as stated in the prospectus at the respective dealing price (net asset value). Further details are provided in the AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE prospectus.

Distribution Policy: As this is a non-distributing unit class, investment income is reinvested.

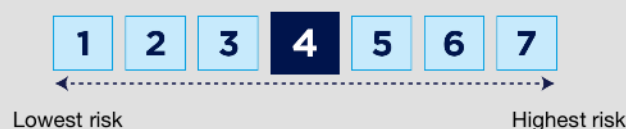
More information: Further information regarding this product, including the prospectus and financial reports, is available free of charge on request from: Amundi Asset Management, 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

The net asset value of the product is available at www.amundi.fr

Depository: CACEIS Bank.

What are the risks and what could I get in return?

RISK INDICATOR



The risk indicator assumes you keep the product for five years.

The summary risk indicator is a guide to the level of risk of this product compared to other products. It shows how likely it is that the product will lose money because of movement in the markets or because we are not able to pay you.

We have classified this product as 4 out of 7, which is a medium risk class. This rates the potential losses from future performance at a medium level, and poor market conditions could impact our capacity to pay you.

Additional risks: Market liquidity risk could amplify the variation of product performances.

The use of complex products such as derivatives can lead to increased movement of securities in your portfolio.

This product does not include any protection from future market performance so you could lose some or all of your investment.

Beside the risks included in the risk indicator, other risks may affect the Fund's performance. Please refer to the AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE prospectus.

PERFORMANCE SCENARIOS

The unfavourable, moderate, and favourable scenarios shown are illustrations using the worst, average, and best performance of the Fund over the last 10 years. Markets could develop very differently in the future. The stress scenario shows what you might get back in extreme market circumstances.

What you get from this product depends on future market performance. Market developments in the future are uncertain and cannot be accurately predicted.

Recommended holding period: 5 years Investment EUR 10,000			
Scenarios		If you exit after	
		1 year	5 years
Minimum	There is no minimum guaranteed return. You could lose some or all of your investment.		
Stress Scenario	What you might get back after costs	€3,540	€3,110
	Average return each year	-64.6%	-20.8%
Unfavourable Scenario	What you might get back after costs	€8,010	€9,660
	Average return each year	-19.9%	-0.7%
Moderate Scenario	What you might get back after costs	€10,690	€13,810
	Average return each year	6.9%	6.7%
Favourable Scenario	What you might get back after costs	€14,210	€19,080
	Average return each year	42.1%	13.8%

The figures shown include all the costs of the product itself, but may or may not include all the costs that you pay to your advisor or distributor. The figures do not take into account your personal tax situation, which may also affect how much you get back.

Unfavourable Scenario: This type of scenario occurred for an investment made between 30/10/2015 and 30/10/2020.

Moderate scenario: This type of scenario occurred for an investment made between 30/04/2019 and 30/04/2024.

Favourable scenario: This type of scenario occurred for an investment made between 31/03/2020 and 31/03/2025

What happens if Amundi Asset Management is unable to pay out?

The product is a co-ownership of financial instruments and deposits separate from the Management Company. In the event of default by the Management Company, the assets of the product held by the depositary will not be affected. In the event of default by the depositary, the risk of financial loss to the product is mitigated due to the legal segregation of the depositary's assets from those of the product.

What are the costs?

The person advising on or selling you this product may charge you other costs. If so, this person will provide you with information about these costs and how they affect your investment.

COSTS OVER TIME

The tables show the amounts that are taken from your investment to cover different types of costs. These amounts depend on how much you invest, how long you hold the product, and how well the product does. The amounts shown here are illustrations based on an example investment amount and different possible investment periods.

We have assumed:

- in the first year you would get back the amount that you invested (0% annual return). For the other holding periods we have assumed the product performs as shown in the moderate scenario.
- EUR 10,000 is invested.

Investment EUR 10,000		
Scenarios	If you exit after	
	1 year	5 years*
Total costs	€345	€942
Annual Cost Impact**	3.5%	1.6%

* Recommended holding period.

** This illustrates how costs reduce your return each year over the holding period. For example, it shows that if you exit at the recommended holding period, your average return per year is projected to be 8.26% before costs and 6.67% after costs.

These figures include the maximum distribution fee that the person selling you the product may charge (2.50% of amount invested/EUR 250). This person will inform you of the actual distribution fee.

COMPOSITION OF COSTS

One-off costs upon entry or exit		If you exit after 1 year
Entry costs	This includes distribution costs of 2.50% of the amount invested. This is the most you will be charged. The person selling you the product will inform you of the actual charge.	Up to EUR 250
Exit costs	We do not charge an exit fee for this product, but the person selling you the product may do so.	EUR 0.00
Ongoing costs taken each year		
Management fees and other administrative or operating costs	0.80% of the value of your investment per year. This percentage is based on the actual costs over the last year.	EUR 78.00
Transaction costs	0.13% of the value of your investment per year. This is an estimate of the costs incurred when we buy and sell the underlying investments for the product. The actual amount will vary depending on the volume of our purchases and sales.	EUR 12.89
Incidental costs taken under specific conditions		
Performance fees	20.00% of the annual outperformance of the reference asset. The calculation applies on each Net Asset Value calculation date in accordance with the terms described in the prospectus. Past underperformances over the last five years must be recovered before any new performance fee accrual. The actual amount will vary depending on how well your investment performs. The aforementioned estimate of total costs includes the average over the past five years. The performance fee is paid even if the performance of the unit over the observation period is negative, while remaining higher than the performance of the Reference Asset.	EUR 4.97

How long should I hold it and can I take money out early?

Recommended holding period: 5 years. This period is based on our assessment of the risk and reward characteristics and costs of the Fund. This product is designed for medium-term investment; you should be prepared to stay invested for at least 5 years. You can redeem your investment at any time, or hold the investment longer.

Order schedule: Redemption orders must be received before 12:25 (Paris time) on the net asset value calculation date. Please refer to the AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE prospectus for more information about redemptions. A redemption cap mechanism (known as a "gate") may be implemented by the Management Company. How it would be operated is described in the Prospectus.

How can I complain?

If you have any complaints, you may:

- Mail Amundi Asset Management at 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France
- E-mail to complaints@amundi.com

In the case of a complaint you must clearly indicate your contact details (name, address, phone number or email address) and provide a brief explanation of your complaint. More information is available on our website www.amundi.fr.

If you have a complaint about the person that advised you about this product, or who sold it to you, they will tell you where to complain.

Other relevant information

You may find the prospectus, key information documents, notices to investors, financial reports, and further information documents relating to the product including various published policies of the product on our website www.amundi.fr. You may also request a copy of such documents at the registered office of the Management Company.

When this product is used as a unit-linked vehicle in a life insurance or capitalisation contract, additional information about this contract, such as the costs of the contract, which are not included in the costs mentioned in this document, the contact details for complaints and the procedures in the event of default of the insurance company are provided in the key information document of the contract, which must be provided to you by your insurer or broker or any other insurance intermediary in compliance with their legal obligation.

Past performance: There is insufficient data to provide a useful indication of past performance to retail investors.

Performance scenarios: You can find previous performance scenarios updated on a monthly basis at www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013252798 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 08/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le FCP met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à F.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le FCP applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le FCP bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

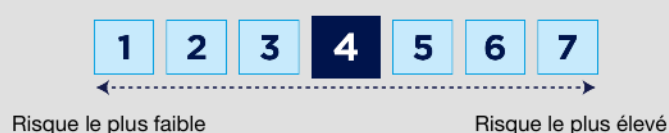
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 450	€3 030
	Rendement annuel moyen	-65,5%	-21,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 830	€9 550
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-0,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 460	€13 670
	Rendement annuel moyen	4,6%	6,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 890	€18 870
	Rendement annuel moyen	38,9%	13,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€573	€1 040
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,39% avant déduction des coûts et de 6,45% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	52,25 EUR
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	12,56 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	9,12 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - Z (D)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013257466 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 08/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le FCP met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à F.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le FCP applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le FCP bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

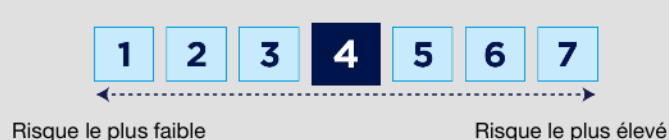
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 450	€3 030
	Rendement annuel moyen	-65,5%	-21,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 830	€9 560
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-0,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 460	€13 690
	Rendement annuel moyen	4,6%	6,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 890	€18 910
	Rendement annuel moyen	38,9%	13,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€569	€1 005
Incidence des coûts annuels**	5,7%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,36% avant déduction des coûts et de 6,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	52,25 EUR
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	12,56 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	4,28 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - R (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400T6P7 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 08/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le FCP met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à F.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le FCP applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le FCP bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 540	€3 110
	Rendement annuel moyen	-64,6%	-20,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 070	€10 060
	Rendement annuel moyen	-19,3%	0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 770	€14 360
	Rendement annuel moyen	7,7%	7,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 330	€19 810
	Rendement annuel moyen	43,3%	14,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€369	€1 155
Incidence des coûts annuels**	3,7%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,38% avant déduction des coûts et de 7,51% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	107,06 EUR
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	12,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE

Identifiant d'entité juridique :
9695009AF8R1H7DB7Z77

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **87,53 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

A la fin de la période:

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de **C**
- **1 %** des titres en portefeuille ont une notation ESG

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets

suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les

questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	7,05 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	4,65 %
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	3,66 %
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,77 %
INTESA SANPAOLO	Finance	Banques	Italie	2,61 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,55 %
DANONE	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	2,41 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	2,39 %
MICHELIN (CGDE)	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	France	1,96 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	1,93 %
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	Services télécom	Allemagne	1,92 %
IBERDROLA SA	Services publics	Services publics d'électricité	Espagne	1,90 %
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance	Banques	Espagne	1,87 %
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	Espagne	1,80 %
BANCO SANTANDER SA MADRID	Finance	Banques	Espagne	1,74 %

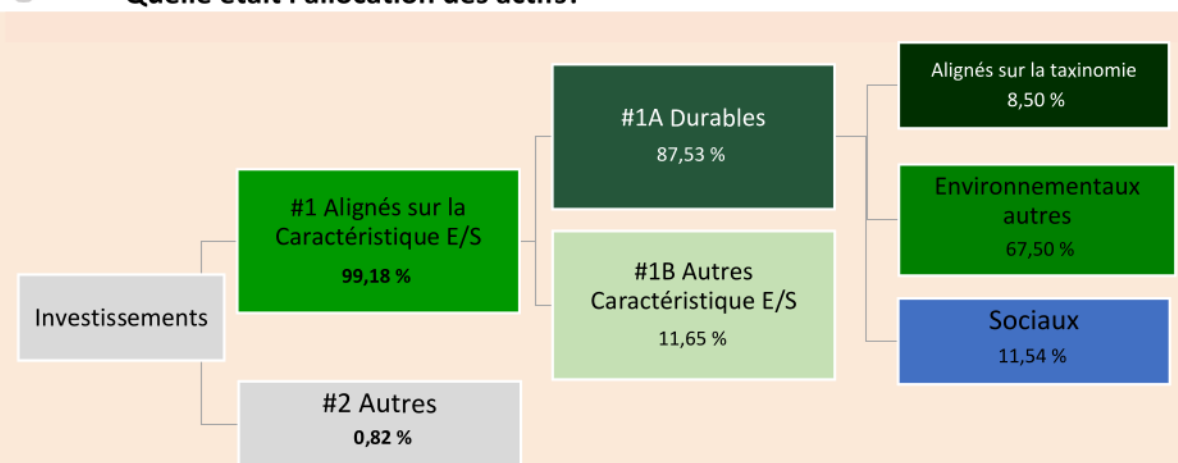


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 87,53 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	18,22 %
Finance	Banques	14,83 %
Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	8,04 %
Finance	Assurance	7,89 %

<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	<i>4,72 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>3,95 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>3,91 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>3,65 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>3,57 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>3,53 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>3,39 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	<i>3,33 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>2,91 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>2,87 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>2,27 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>1,96 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>1,75 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>1,42 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>1,24 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>1,19 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>1,14 %</i>

<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>1,00 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	<i>0,98 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	<i>0,60 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Papier et Industrie du Bois</i>	<i>0,42 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>0,36 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	<i>0,15 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,01 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,70 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 8,50 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de

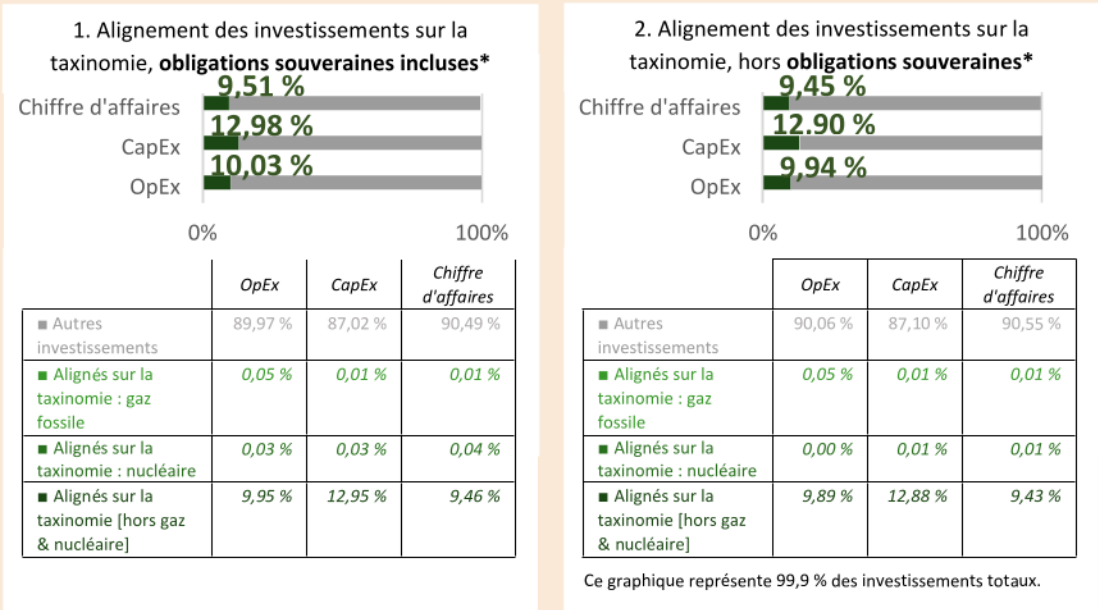
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation**

(OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,17 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 5,71 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **67,50 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **11,54 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite